



Wallonie

# Agence de Développement local



Veuillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes par courrier à l'adresse ci-contre :



Service public de Wallonie  
 Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche  
 Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle  
 Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)  
 5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.

En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet

<http://emploi.wallonie.be>

ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

Personnes de contact

M. Stéphane FERMINE, Attaché

Tél : 081 33 43 15

Courriel : [stephane.fermine@spw.wallonie.be](mailto:stephane.fermine@spw.wallonie.be)

Mme Julie BARBEAUX, Attachée

Tél : 081 33 43 68

Courriel : [julie.barbeaux@spw.wallonie.be](mailto:julie.barbeaux@spw.wallonie.be)

Mme Amandine DUTRANOIT, Gradulée

Tél : 081 33 43 44

Courriel : [amandine.dutranoit@spw.wallonie.be](mailto:amandine.dutranoit@spw.wallonie.be)

## Agence de Développement local Demande de renouvellement d'agrément

### Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Une subvention annuelle de maximum 63.000 € indexée peut être accordée à l'ADL par la Région wallonne pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un de niveau A et un de niveau B ou C ; s'il s'agit d'un agent de niveau C, la subvention régionale est ramenée à 58.500 € indexée maximum). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région wallonne. L'agrément est accordé par les ministres en charge de l'emploi, l'économie et les pouvoirs locaux pour une période de trois ans renouvelable.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

L'introduction de la demande d'agrément à l'administration wallonne se fait au moyen du formulaire téléchargeable ci-dessous. La notice explicative reprise ci-dessous fournit les informations et les pistes nécessaires à sa rédaction et à sa présentation.

### Public

Les communes ou groupements de communes limitrophes totalisant maximum 40.000 habitants.

### Réglementation

Soumis le : 27/04/2015 14:37 - 689488-816545  
 de : adl.perwez (adl@perwez.be)  
 à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été  
signées électroniquement

Base légale<sup>1</sup> :

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié par le décret du 15 décembre 2005.

Arrêté d'application du 15 février 2007.

Table des matières


1. Objet de la demande. . . . .	3
2. L'Agence de Développement local (ADL). . . . .	4
3. Projet de développement local. . . . .	5
4. Moyens de fonctionnement. . . . .	76
5. Liste des documents à joindre. . . . .	81
6. Déclaration sur l'honneur et engagements. . . . .	82
7. Protection de la vie privée et voies de recours. . . . .	82
Enquête de satisfaction. . . . .	83

<sup>1</sup>Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).



## 1. Objet de la demande

### 1.1. Type de demande

 Aucun nouvel agrément ne peut être accordé en 2015, selon les dispositions de l'article 176 du décret général des dépenses 2015 de la Région wallonne.

Il s'agit

- d'une première demande d'agrément  
 d'un renouvellement d'agrément

### 1.2. Forme juridique

- Régie communale  
 ASBL

Le président :

<input checked="" type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	CORNET D'ELZIUS	Xavier

Date de dernière modification des statuts

27 / 12 / 2013

## 2. L'Agence de Développement local (ADL)

En cas de renouvellement d'agrément :  
Nombre d'habitants sur le territoire couvert par l'ADL

8 8 2 9

### 2.1. Localisation du siège social

Rue  Numéro  Boîte


Code postal  Localité

### 2.2. Localisation du siège d'exploitation

Rue  Numéro  Boîte

Code postal  Localité

### 2.3. Compte bancaire de l'ADL

 Le compte bancaire doit être celui de l'ADL et non celui de la commune.

IBAN *International Bank Account Number*  BIC *Bank Identifier Code*

Ouvert au nom de

### 2.4. Personne de contact, suivi du dossier

#### 2.4.1. Personne de contact

M.  Mme Nom  Prénom

Fonction

Téléphone  Téléphone  Fax

Courriel

#### 2.4.2. Autre personne de contact

M.  Mme Nom  Prénom

Fonction

Téléphone  Téléphone  Fax

Courriel

### 3. Projet de développement local

Développez votre projet selon le plan suivant :

#### 3.1. Initiation de la démarche

Pourquoi souhaitez-vous maintenir une ADL ? Expliquez notamment quelle plus-value vous en attendez pour le territoire concerné.

L'ADL de Perwez est en activité depuis février 2010. En 5 ans d'activités, divers projets ont été menés, nombre d'entre eux ont aboutis et certains nécessitent le soutien et l'accompagnement de l'ADL pour aboutir.

Comme premier pilier, l'ADL s'est impliquée dans ses agréments précédents dans la redynamisation du centre-ville (Master Plan, suivi de l'opération de rénovation urbaine, organisation d'un marché de Noël, etc.). Ces avancées ont créées un cadre propice de développement du centre-urbain. Il y a aujourd'hui une véritable attente de concrétisation de l'opération en cours (rénovation, revitalisation, création de logements, aménagements publics, etc.), laquelle sera propice au développement de l'économie locale.

Second pilier du précédent agrément, la consolidation, dynamisation du réseau économique (soutien à la création d'activités) s'est soldée, entre autre, par la la mise sur pied d'une association d'acteurs économiques (CAEP ASBL); une augmentation de la fréquentation des porteurs de projets de 2010 à 2015, etc.

De plus, l'ADL est impliquée dans le développement rural de l'entité, notamment sur le volet économique du P.C.D.R.(accompagnement de fiches projets : Maison de l'entité, Réaménagement du cœur de village de Malèves, Réseau cycliste, etc.)

Enfin, nous œuvrons pour la valorisation des atouts touristiques de Perwez (développement d'une image positive du territoire, accueil d'opérations touristiques, etc.).

Ces réalisations ne sont que quelques exemples des projets accompagnés par l'ADL, mais notre bilan indique que nous contribuons efficacement à la dynamisation économique de la commune. La possibilité de poursuivre les projets entamés constitue une plus-value évidente justifiant le maintien d'une ADL.

Les autorités communales ont manifesté le souhait de reconduire l'équipe de l'A.D.L. afin qu'elle remplisse son rôle d'interface avec les acteurs économiques (soutien, conseil, accueil...). Ainsi, les priorités identifiées dans ce présent rapport sont partagées entre le bureau de l'ADL et le pouvoir communal (Mise en place d'une politique volontariste en matière de développement commercial / Relance et soutien des commerces et des P.M.E./ Valorisation, préservation de l'espace rural,...).

#### 3.2. Diagnostic de territoire

##### 3.2.1. Décrivez le contexte local

Présentez une synthèse d'une quinzaine de pages de votre diagnostic de territoire.

- caractéristiques géographiques
- population
- économie, emploi
- habitat / logement / pression foncière
- agriculture
- environnement / cadre de vie
- mobilité
- culture, sport, monde associatif
- enseignement
- outils et plans de développement territorial et local, y compris éventuelles initiatives privées
- social

##### 3.2.1.1. Caractéristiques géographiques

Située au Sud-Est du Brabant wallon, la commune de Perwez est formée de 5 villages sur une superficie de 5 081 hectares dont plus de 80% sont dédiés à l'agriculture.

L'actuelle commune de Perwez est née de la fusion, en 1977, des anciennes communes de : Perwez, Thorembais-Saint-Trond, Thorembais-les-Béguines, Orbais et Malèves-Sainte-Marie-Wastines. Elle fait partie de l'arrondissement de Nivelles et se situe dans la Province du Brabant Wallon.

Les communes limitrophes de Perwez sont : au nord, Incourt et Chaumont-Gistoux, au sud, Eghezée et Gembloux, à l'est, Ramillies et à l'ouest, Walhain.

Au cœur de la région hesbignonne limoneuse, la commune est traversée par quelques cours d'eau : la Grande Gette et la Jausselette qui y prennent leur source, le Thorembais, l'Orbais.

#### Accessibilité

La commune est traversée par plusieurs voies de communication qui structurent le territoire :

- la chaussée de Wavre (RR243) reliant Wavre à Huy ;
- la chaussée de Charleroi (RR29) reliant Tirlemont à Charleroi ;
- la chaussée de Namur (RR91) reliant Namur à Louvain.

Perwez prend géographiquement place au cœur d'un faisceau urbain très structuré dont les pôles les plus proches sont :

- 10 km d'Eghezée ;
- 13 km de Jodoigne ;
- 14 km de Gembloux ;
- 21 km de Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- 22 km de Namur ;
- 24 km de Hannut ;
- 24 km de Tirlemont ;
- 43 km de Charleroi ;
- 50 km de Bruxelles.

#### Sources :

PCDR 2005 - 2015

Dossier de rénovation urbaine 2014

## Conclusion

La localisation de l'entité de Perwez est stratégique. Tout en jouissant d'un cadre vert et du cadre de vie d'un espace peu dense, Perwez se situe à moins de 40 minutes de trois grands pôles de la Région Wallonne (Namur:25km, Bruxelles:40km, Charleroi:50km) Cette situation privilégiée au carrefour de la capitale et du sillon Sambre et Meuse lui confère une accessibilité et un emplacement judicieux qu'il s'agit d'intégrer dans le cadre de projets structurants.

### 3.2.1.2. Population

Au 01/01/2015, la population de la commune de Perwez est de 8.829 habitants.

- EVOLUTION de la population

Année      Nombre d'habitants

2003 ----- 7.239

2004 ----- 7.241

2005 ----- 7.347

2006 ----- 7.484

2007 ----- 7.621

2008 ----- 7.779

2009 ----- 7.804

2010 ----- 7.961

2011 ----- 8.096

2012 ----- 8.275

2013 ----- 8.409

2014 ----- 8.660

2015 ----- 8.829

Le nombre croissant d'habitants démontre l'attractivité grandissante de la commune de Perwez. En effet, sur la période 2003-2015, la population n'a cessé de croître.

- REPARTITION de la population dans les villages au 01/01/2012 puis au 01/01/2015

Perwez centre	-----	3.857	-----	4.261
Thorembais-Saint-Trond (TST)	-----	1.519	-----	1.647
Orbais	-----	1.124	-----	1.107
Malèves-Sainte-Marie-Wastines (MSMW)	----	911	-----	952
Thorembais-les-Béguines (TLB)	-----	864	-----	854

Deux villages, Orbais et TLB, observent une réduction de leur population. A contrario, les trois autres villages observent une hausse. Celle-ci est notable pour Perwez centre et TST ; cela s'explique par leur attrait majeur. En effet ils concentrent un certain nombre de fonctions tandis que les autres villages ont seulement une fonction résidentielle.

• DENSITE (au 1er janvier de chaque année)

Sur l'ensemble de l'entité, elle est de 174 hab/km<sup>2</sup> en 2015.

- Par village (en 2001, 2008, 2010, 2012, 2015)

Perwez	----	217	----	234	----	238	----	246	----	272
TST	-----	90	-----	99	-----	100	----	110	----	119
Orbais	----	181	----	194	----	202	----	200	----	197
MSMW	-----	95	-----	116	----	116	----	120	----	126
TLB	-----	90	-----	97	-----	99	-----	102	----	101
Total	-----	140	----	153	----	159	----	163	----	174

Sur la période 2001-2014, la densité de population n'a cessé de croître avec néanmoins des disparités. En effet, la densité a logiquement baissé dans les villages qui ont perdu de la population, à savoir à Orbais et TLB.

- Comparaison commune/Wallonie/arrondissement (2001, 2005, 2010, 2012, 2014)

Perwez	-----	140.3	----	144.6	----	156.5	----	162.3	----	170.1
Wallonie	-----	198.7	----	201.6	----	207.7	----	210.5	----	212.3
Arrondissement	--	322.8	-----		-----		-----		-----	358.5

La densité augmente pour l'ensemble des entités administratives mais pas dans les mêmes proportions. On peut particulièrement relever l'écart important entre Perwez et l'arrondissement. En ce sens, Perwez se définit comme une commune rurale.

• PERSPECTIVES d'évolution de la population communale

- Par sexe (en 2014, 2021, 2026)

Femmes	----	4.449	----	4.707	----	4.907
Hommes	----	4.195	----	4.472	----	4.655
Total	-----	8.644	----	9.179	----	9.562

- Par tranche d'âge (en %) (en 2014, 2026 et 2026 pour l'arrondissement)

0 à 14 ans	----	19.6	----	19.34	----	16.62
15 à 29 ans	---	18.5	----	16.51	----	17.34
30 à 44 ans	---	20.8	----	21.36	----	18.70
45 à 59 ans	---	20.4	----	19.75	----	20.06
60 à 74 ans	---	13.6	----	15.66	----	17.43
75 et +	-----	6.08	----	7.38	----	9.85

Ces perspectives montrent que la tendance globale de hausse de la population observée actuellement devrait se poursuivre à l'avenir.

Par ailleurs, à ce jour, toutes les tranches d'âge sont représentées de façon semblable. Les perspectives pointent néanmoins une tendance au vieillissement de la population pour les années à venir.

Cela dit, la représentation des populations jeunes de moins de 29 ans est plus importante à Perwez que dans les communes voisines. En effet, il y a un certain attrait de Perwez compte tenu du foncier qui y est accessible comparé au reste du Brabant Wallon.

• POPULATION ÉTRANGÈRE

La population étrangère compte 351 individus en 2010. Le taux est de 3,63%. C'est un taux moyen bas en Wallonie, Perwez se classe 163ième sur 281 communes. Les Français représentent 30% de cette population étrangère ; suivent les Italiens (11%) les Portugais (7,5%).

• STRUCTURE DES MENAGES (en %)(1991, 2001, 2013)

Isolés	-----	18.7	----	22	-----	25.6
Couples	-----	62.5	----	62.3	---	57.2

Ménages monoparentaux ---- 8.4 ----- 10.1 --- 11.4  
Autres types de ménage --- 10.4 ----- 5.7 ---- 5.7

Les ménages isolés et monoparentaux prennent de l'importance depuis 1991 au dépend des couples. Il y a donc un rétrécissement des cellules familiales.

- REVENU médian net / habitant (correspond à la déclaration située au milieu de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant de revenus)(en 2004, 2006, 2008, 2010, 2012)

Perwez ----- 18923 ---- 20018 ---- 21806 ---- 22522 ---- 24812

Wallonie ---- 16671 ---- 17508 ---- 18764 ---- 19477 ---- 21214

Avec un revenu médian net par habitant de 24.812 €/an en 2012, la commune de Perwez se situe au-dessus de la moyenne régionale. Ce revenu est en constante hausse depuis 2004, les hauts revenus se situant principalement dans les villages d'Orbais, de Malèves, Thorembois-les-Béguines et de Thorembois-Saint-Trond où le tissu d'indépendants et de cadres est fort développé.

.....  
**SOURCES**

Population / IWEPS - SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium

Population étrangère / SPF Economie - DGSIE / Calculs: IWEPS

Structure ménages / Registre National - UCL - Centre de recherche en Démographie et Société. Calculs : IWEPS

Revenu / Source : IWEPS - SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (stat fiscales)

Service population de la commune de Perwez

**Conclusion**

Cette densification à travers une croissance démographique importante induit des nouveaux besoins et un accroissement de la demande en termes de services et de commerces de proximité. Le renforcement du cœur urbain de Perwez donne un axe de travail fort à l'A.D.L. et pose la question de l'équilibre entre redynamisation d'une fonction commerçante de proximité et maintien d'un cadre de vie rural.

Les perspectives d'évolution quant à elles confirment la croissance de la population mais soulignent également un vieillissement de celle-ci ainsi qu'une augmentation des structures familiales restreintes (hommes/femmes seules, etc.). Ce constat conforte la nécessité d'implanter des services et des commerces de proximité tout en aménageant des espaces d'accueil intégrant les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Concernant le centre urbain de Perwez, le projet de rénovation urbaine entamé par la Commune et l'A.D.L. fin 2011 marque la volonté de redynamiser le centre de la commune en intégrant tous les acteurs de la vie locale. Ce projet influencera la qualité de vie des habitants du centre et des utilisateurs par l'amélioration des infrastructures et services. De plus, les données sur les salaires font état d'un contexte favorable au développement dans le centre urbain.

L'ensemble de cette conclusion, mise en évidence par les éléments démographiques du territoire, est confirmée par les résultats issus des enquêtes de l'A.D.L. et des consultations de la population.

**3.2.1.3. Économie / Emploi**

- POPULATION ACTIVE totale sur l'entité (15-64 ans)(en 2008, 2010 et 2012)

Actifs occupés ----- 3.383 ---- 3.508 ---- 3.615

Actifs inoccupés ---- 319 ----- 307 ----- 321

Inactifs ----- 1.380 ---- 1.444 ---- 1.520

Total ----- 5.081 ---- 5.260 ---- 5.455

Le nombre d'actifs inoccupés a baissé entre 2008 et 2010 pour ensuite augmenter entre 2010 et 2012. Concernant les actifs occupés et les inactifs, leur nombre ne cesse d'augmenter sur la période 2008-2012. Cela s'explique par la hausse de la population.

- DEMANDE D'EMPLOI

- Taux de demande d'emploi en %(en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015)

Commune ----- 7,72 ----- 7,6 ----- 8,39 ----- 9,66 ----- 9,43

Brabant Wallon ---- 10,49 ---- 11 ----- 11,08 ---- 11,61 ---- 11,47

Région ----- 15,83 ---- 16,09 ---- 16,24 ---- 16,71 ---- 16,24





On constate un taux de chômage en constante hausse depuis 2011. Cependant, cela peut être nuancé en comparaison avec l'arrondissement et la région qui observent des hausses de respectivement 2 et 5 points supérieurs à celle de la commune.

- Demande d'emploi par tranche d'âge(en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015)

< 25 ans	63	69	72	95	85
25 < 30 ans	41	37	51	51	56
30 < 40 ans	72	73	68	75	78
40 < 50 ans	73	63	77	80	73
50 ans et +	52	57	62	79	79

L'évolution montre que deux tranches d'âge sont de plus en plus touchées par le chômage : les moins de 25 ans et les 50 ans et plus. La tranche d'âge la moins touchée par le chômage est celle des 25-30 ans, mais l'évolution montre qu'elle subit elle même une forte croissance.

- Demande d'emploi par niveau d'étude (en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015)

Primaire et sec. de base	51	46	49	53	44
Secondaire 2e degré	60	60	70	83	87
Secondaire 3e degré	118	110	116	131	133
Supérieur	65	72	83	93	89
Apprentissage	6	10	10	17	11
Autres	1	1	2	3	7

Depuis 2011, les trois niveau d'études concentrant le plus de demandeur d'emploi sont le secondaire 2e et 3e degré et le supérieur.

Finalement, Perwez reste bien en dessous des moyennes de l'arrondissement. On observe également une plus forte proportion de jeunes demandeurs d'emplois ainsi qu'un pourcentage élevé de demandeurs d'emplois avec un niveau d'étude du « secondaire 3e degré » .

- Pôles majeurs de demande d'emploi par branche d'activité (en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015)

Commerce de détail	29	30	29	38	41
Enseignement	13	15	11	13	18
Industrie de la construction	28	22	20	17	22
Industrie hôtelière	14	10	15	12	17
Œuvres sociales	20	15	22	28	25
Services administratifs	12	15	13	8	13
Services fournis aux entreprises	23	36	48	45	43
Services personnels	23	14	14	29	21
Total	301	299	330	380	371

En 2011, aucun pôle de demande d'emploi ne se démarque. Néanmoins, deux branches prennent progressivement de l'importance. En effet, en 2015, les actifs inoccupés recherchent surtout dans le commerce de détail et les services fournis aux entreprises. Autres aspects de la dynamique économique de Perwez, deux zones d'activités sont situées sur le territoire de la commune: une zone de 33 hectares à Perwez et une zone d'environ 10 hectares à Thorembais-les-Béguines. De plus, le projet d'extension de la ZAE de Perwez a été ratifié par la région wallone et, selon les estimations, cet agrandissement de 45 ha permettrait d'accueillir environ 800 nouveaux emplois.

Par ailleurs, deux marchés hebdomadaires se tiennent à Perwez : l'un le jeudi matin sur la Grand'Place (partie "gare" des bus) et l'autre le samedi matin sur le site de la Gare.

Concernant les commerces du centre, historiquement, ceux-ci sont principalement implantés au quartier « Grand'Place » et dans la rue Saint-Roch. Suite au développement du quartier de la gare, ils se sont également implantés le long de la rue de la Station. Cependant, la fermeture de la gare en 1960 marque le début d'une lente érosion des commerces du centre.

L'autoroute E411, Bruxelles-Namur-Luxembourg, permet, dès 1973, année de son ouverture, une liaison rapide vers les pôles d'emplois tertiaires que représentent Bruxelles et Namur. A cette fragilisation de la fonction commerçante, se combine le phénomène de délocalisation et spécialisation des commerces vers les zones situées le long des chaussées et, plus spécifiquement, les chaussées de Wavre et de Charleroi. Ce phénomène de délocalisation, expliqué par des raisons d'accessibilité et d'optimisation de l'aire

de chalandise, s'accompagne d'une spécialisation de commerces périphériques. Tournés vers la "grande distribution" et destinés à un large public (donc un public exogène), ces commerces consomment une surface généralement peu disponible dans les centres. Outre ces pôles d'activités économiques, l'agriculture avec 82.1% de surfaces exploitées prend une part prépondérante dans l'économie perwézienne.

• EMPLOI par poste de travail en 2012

Agriculture, sylviculture et pêche	----	10
Industrie	-----	14
Construction	-----	37
Services	-----	177
Total	-----	238

Concernant l'emploi, les services sont surreprésentés avec, en premier lieu 57 établissements spécialisés dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles. En second lieu, en termes de postes de travail, les établissements de services les plus représentés sont relatifs à l'administration publique, au soutien, à l'enseignement, à la santé et à l'action sociale.

• EMPLOI SALARIE

- Evolution du nombre de postes de salariés sur la commune, à la fin d'une année (2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et mi-2013)

Nombres de salariés	----	1293	----	1431	----	1482	----	1536	----	1704	----	1738
---------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Sur la période 2004-2013, le nombre de salariés n'a cessé de croître pour atteindre 1738 postes à la mi-2013.

Les entreprises dont le nombre de postes disponibles est le plus grand représentent les secteurs clés de l'entité, à savoir la construction et le commerce de détail. Dans une moindre mesure, les secteurs de l'industrie manufacturière, de la santé, du social, de l'administratif, du domaine scientifique et technique représentent une part non négligeable.

- Répartitions géographiques de l'emploi salarié

En 2008, seulement 3.8% des travailleurs salariés résidant dans la commune y travaillaient. La majorité des salariés perwéziens travaillaient ainsi dans d'autres communes de l'arrondissement (Namur, Louvain-la-Neuve, Wavre...) ou à Bruxelles. En 2012, on observe une hausse de 7 points des travailleurs salariés résidant et travaillant dans la commune, cela au détriment de la tendance générale observée en 2008. Par ailleurs, en 2008, 75.8% des travailleurs salariés travaillant dans la commune résidaient en Wallonie hors Brabant Wallon.

En 2012, les travailleurs salariés travaillant dans la commune viennent toujours majoritairement de Wallonie, hors Brabant Wallon. Néanmoins, une redistribution a eu lieu : les salariés en question résident de plus en plus dans l'arrondissement. Finalement, sur la période 2008-2012, on observe une relative relocalisation de l'emploi salarié sur la commune et l'arrondissement. Néanmoins, la tendance reste la même et favorise les migrations pendulaires et donc le risque de faire des villages de l'entité des "villages dortoirs".

• L'EMPLOI INDEPENDANT

- Évolution du nombre d'indépendants (1995, 2001, 2007, 2012)

A titre principal	-----	409	----	468	----	497	----	618
A titre complémentaire	-----	78	----	117	----	167	----	183
Actifs après l'âge de la pension	----	39	----	52	----	33	----	54

Sur la période 1995-2012, le nombre d'indépendants a nettement augmenté avec une hausse de plus de 100 % des indépendant à titre complémentaire. Les indépendants à titre principal restent néanmoins la catégorie d'indépendants représentative de Perwez.

- Répartition des indépendants par classe d'âge en % en 2012

< 25 ans	-----	3
25 < 40 ans	----	31
40 < 65 ans	----	60
65 ans et +	----	6

Les 25-65 ans représentent à eux seuls la quasi totalité des indépendants de la commune, les 40-65 ans constituant la classe d'âge représentative.

- Répartition des indépendants par secteur, en % (2000, 2005, 2010 et 2012)

Agriculture et pêche	-----	16,1	----	14,6	----	11,6
Industrie et artisanat	-----	21,1	----	17,9	----	18,2
Commerce	-----	36	-----	35	-----	32



Professions libérales et intellectuelles ---- 20 ----- 24,7 ---- 30,5  
Services ----- 6,8 ----- 7,3 ----- 7,5

On constate une diminution des indépendants dans le secteur de l'agriculture ainsi que dans le secteur du commerce de détail. Cela correspond bien à la réalité de terrain à savoir la diminution des exploitations agricoles et la disparition des petits commerces au sein des villages et du centre de Perwez. L'économie de services prend quant à elle de l'ampleur compte tenu du phénomène de tertiarisation de l'économie perwézienne. Finalement, les indépendants sont de plus en plus nombreux sur la commune et exercent majoritairement à titre principal. Le commerce et les professions libérales sont les plus représentés tandis qu'en termes de classe d'âge, ce sont les 40 à 65 ans.

• L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIVE

- Nombre d'entreprises sur la commune

2003 ---- 2006 ---- 2009 ---- 2012

180 ----- 209 ----- 218 ----- 220

- Taille des entreprises en 2009 et 2012

Très petite entreprise ---- 175 ---- 186

Petite ----- 42 ----- 31

Moyenne ----- 1 ----- 2

Sur la période 2003-2012, le nombre d'entreprises est en hausse mais celle-ci est de moins en moins notable.

Pour ce qui est de leur répartition par taille entre 2009 et 2012, le nombre de petites entreprises a diminué, au profit des très petites entreprises qui sont de plus en plus représentées.

A ce propos, en novembre 2012, forte des constats et des différents soutiens obtenus, l'ADL a invité les nombreux acteurs économiques de Perwez à s'inscrire dans une démarche "d'association". C'est ainsi que l'ADL a, en 2013, mis en place une structure (asbl) représentative du monde économique de Perwez nommée le CAEP (Cercle des Acteurs Economiques de Perwez). Lors du lancement de l'association, 16 entreprises, commerçants et indépendants ont franchi le cap. Ce premier groupe a servi de fondement à la création du CAEP tel qu'il existe aujourd'hui. Fin 2014, 42 membres étaient officiellement recensés.

Au-delà d'un espace d'échanges, le CAEP a pour objectifs :

- la promotion et l'organisation d'activités à caractère associatif au bénéfice de ses membres, la représentation de ses membres auprès des autorités politiques, économiques et administratives ;

- La défense des intérêts de toutes les entreprises membres de l'association ;

- L'accueil des nouvelles entreprises ;

- L'information et la réflexion sur des préoccupations communes ;

- La collaboration effective entre les membres pour répondre à des besoins économiques et propres à l'ensemble ou à un groupe de ces entreprises.

En termes de résultats, le CAEP a permis la résolution de problèmes concrets grâce à ces différents groupes de travail. A titre d'exemples :

- le groupe de travail « mutualisation de services » a permis de trouver une solution aux problèmes de connexion de la zone d'activité de Perwez et de faire émerger une signalisation cohérente et visible pour l'ensemble des zones d'activités de la Commune.

- le groupe de travail « commerçants » a mis en place l'opération chèque commerce qui est ouverte à l'ensemble des acteurs économique de l'entité. A ce jour, 35 commerces participent à l'opération en acceptant ledit chèque. De plus, afin de stimuler son utilisation, celui-ci a été offert par l'administration, le CPAS et le foyer culturel à tous les employés et vendu à plusieurs entreprises et particuliers.

Finalement, l'ADL a donné l'impulsion à ce projet et assuré le montage de l'ASBL CAEP. A ce jour, elle soutient le Conseil d'administration de l'association et participe aux groupes de travail. L'ADL s'occupe également de répercuter l'ensemble des conférences et avancées des groupes de travail auprès des non-membres et donc de l'ensemble des acteurs économiques de Perwez.

.....  
Sources et calculs : IWEPS Les comptes de l'emploi et Steunpunt WSE

Autres sources : ONSS Statistiques décentralisées (Calculs : IWEPS), IGSS

## Conclusion

L'A.D.L. dans ses objectifs de création d'emplois et de dynamisation de la fonction commerçante devra être attentive aux multiples possibilités et demandes existantes dans les secteurs du commerce de détail, des services aux entreprises, de la construction... En effet ces domaines concentrent la majorité des demandes d'emplois et doivent donc servir de fondements à une relance économique. L'A.D.L. veillera à créer des liens entre les différentes catégories socio-professionnelles.

A l'aide de séminaires et de séances d'informations proposées dans un cadre convivial sur des thématiques liées à l'emploi (aides à l'embauche, innovation, partenariats...) et destinées aux entreprises et aux indépendants, l'A.D.L. se positionnera comme élément charnière dans la stimulation à la création d'emplois. D'autre part, la mise en réseau des acteurs économiques de l'entité via l'association de commerçants et l'asbl du Cercle des Acteurs Economiques de Perwez par l'A.D.L a permis d'augmenter les synergies entre les différentes structures liées à l'emploi et les entreprises/indépendants de l'entité. Ce travail de réseautage va s'intensifier et les partenariats se démultiplier au fil du temps.

Il s'agira aussi pour l'A.D.L. de renforcer ses liens locaux avec les entreprises et les structures travaillant avec les demandeurs d'emplois tels que la Maison de l'emploi de Perwez, la Mission Régionale pour l'Emploi, l'Agence Locale pour l'Emploi... Notons également l'importance de maintenir un cadre de vie propice aux travailleurs de l'entité en proposant une offre de services de proximité tout en favorisant les flux et les échanges avec le reste du territoire (le tout en ne négligeant pas le bien-être des habitants). Dans le cadre du projet de rénovation urbaine et des différentes évolutions liées au zoning industriel, l'A.D.L. pourra aussi jouer un rôle d'interface et de relais des différents constats.

Enfin, nous avons pu constater un sens de entrepreneuriat développé. Dans la mesure où il s'agit dans la majorité de TPE/PME, l'A.D.L. sera à même d'assurer un appui/ un accompagnement auprès de ces sociétés (développement de synergies, aides aux financements, informations,...) et de les aiguiller vers les opérateurs les plus opportuns.

### 3.2.1.4. Habitat / Logement / Pression foncière

Le marché locatif se situe aux alentours des 600 EUR/mois pour un appartement et 1.000 EUR pour une maison.

- Part des appartements parmi les logements (en 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2012, 2013)

Perwez	-----	4.6	----	4.5	----	4.7	----	6.2	----	7.5	----	9.6	----	10.9
Wallonie	----	10.4	----	10.7	----	11.1	----	11.6	----	12.3	----	12.9	----	13.2

Selon le SPF Economie, le prix de vente moyen (en EUR) a évolué de la façon suivante dans la commune de Perwez :

Les appartements sont de plus en plus représentés, aussi bien sur le territoire de la commune que sur le territoire régional.

- Prix de vente moyen des biens immobiliers, en euros
  - Maisons d'habitations ordinaires (en 2000, 2010 et 2013)

Commune	-----	98.223	----	190.674	----	202.261
Arrondissement	----	107.659	----	224.396	----	243.691

Les prix de vente moyen des maisons ont très fortement augmenté entre 2000 et 2010. Cette hausse a ensuite continué mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, on observe des écarts très importants entre l'augmentation des prix à l'échelle de la commune et à celle de l'arrondissement, lequel observe des prix bien plus élevés. De plus, ces écarts se sont accentués au fil des années passant à environ 10000 puis 25000 et finalement 40000 euros de différence.

- Appartements, flats, studios (en 2000, 2010 et 2013)

Commune	-----	79.739	----	205.624	----	175.328
Arrondissement	----	83.375	----	198.719	----	234.011

On observe un pic d'augmentation du prix des appartements, flats et studios entre 2000 et 2010. Cela est notamment lié à l'inflation d'appartement "de standing" le long de la chaussée de Wavre. L'année 2013 marque un retour à un prix moyen plus faible avec des constructions plus modestes (logements modérés et sociaux).

- Terrain à bâtir (prix du m<sup>2</sup>) (en 2000, 2010 et 2013)

Commune	-----	29.1	----	41.8	----	75.8
---------	-------	------	------	------	------	------

Arrondissement ---- 35.7 ---- 93.4 ---- 103.8

Sur la période 2000-2013, le prix du terrain à bâtir a continuellement augmenté aussi bien à l'échelle de la commune qu'à celle de l'arrondissement. Néanmoins, les prix pratiqués sur le territoire communal sont nettement inférieurs, ce qui contribue à le rendre plus attractif pour les investisseurs privés.

Finalement, on observe une hausse du prix des maisons d'habitations ordinaires et du terrain à bâtir sur l'entité. Cela est aussi le cas de l'arrondissement, lequel connaissant par ailleurs des prix bien plus élevés sur les 3 types de biens immobiliers considérés.

La tendance n'est pas la même pour les appartements, flats et studios puisque les prix de vente ont diminué sur la commune.

- Evolution des demandes de permis d'urbanisme par village (en 2000, 2005, 2010, 2011)

Perwez ---- 34 ---- 68 ---- 50 ---- 54 ---- 52 ---- 49

MSMW ----- 11 ---- 23 ---- 21 ---- 19 ---- 21 ---- 6

Orbais ---- 13 ---- 22 ---- 16 ---- 14 ---- 13 ---- 6

TLB ----- 12 ---- 15 ---- 14 ---- 19 ---- 21 ---- 18

TST ----- 6 ---- 36 ---- 42 ---- 27 ---- 29 ---- 34

Total ----- 76 ---- 165 --- 143 --- 133 --- 136 --- 113

Le nombre de demandes de permis d'urbanisme est certes en baisse, mais cela n'empêche pas de classer Perwez dans les communes actives. L'arrivée de nouveaux habitants traduit de l'attractivité du territoire et illustre également les besoins de services associés.

.....  
Sources : SPF Economie - DGSIE - Calculs : IWEPS

Service urbanisme de la commune de Perwez

## Conclusion

Aux vues des tableaux ci-dessus, il est incontestable que les prix sur la Commune évoluent fortement. L'évolution du prix du terrain à bâtir demeure cependant bien inférieure aux moyennes de l'arrondissement et également du pays. Cet atout amène une augmentation significative de la construction sur Perwez, à travers une pression foncière forte, ce qui sous-entend un risque pour le caractère rural de l'entité. L'A.D.L. veillera à accentuer l'offre de services et de commerces de proximité tout en soutenant la politique de maintien du cadre de vie rural de la commune. L'enjeu est également d'augmenter l'attractivité du centre-ville de Perwez afin d'attirer les nouveaux habitants.

Le développement de Bruxelles et la pression foncière engendrée par le désir des citoyens à vivre à la campagne ont, au fil des années et en dépit de la distance, atteint le territoire communal. Perwez est une commune rurale qui se trouve désormais dans la troisième couronne bruxelloise, sa situation est donc privilégiée et attire de nouvelles populations.

Cette demande est particulièrement vive dans les villages ruraux de la commune, que sont Malèves-Sainte-Marie-Wastines, Orbais, Thorembais-les-Béguines et, dans une moindre mesure Thorembais-Saint-Trond. les prix de l'immobilier y dépassent de loin ceux de Perwez centre.

En raison même de la structure urbaine de Perwez centre, la demande y est significativement moindre. Seuls des lotissements en périphérie de village peuvent, en effet, répondre à ce type de demande. C'est en ce sens que de nouveaux ensembles ont été construits. L'objectif étant également d'accueillir de nouveaux ménages sur un espace restreint et donc à coût réduit.

### 3.2.1.5. Agriculture

- Utilisation du sol en %(2011, 2012, 2013 et 2014)

Superficie artificialisée ---- 8,78 ---- 8.9 ---- 9 ---- 9.1

superficie agricole ----- 82,1 ---- 82 ---- 81,9 ---- 81,8

Le territoire communal est très majoritairement agricole, néanmoins on observe une légère tendance d'artificialisation du sol, cela au détriment de la superficie agricole.

- Evolution du nombre d'exploitations agricoles

2010 ---- 67

2011 ---- 61  
2012 ---- 60  
2013 ---- 58

Les chiffres sont en constante baisse. Cela suppose un agrandissement des exploitations agricoles Perwésiennes restantes par un processus de remembrement.

• Age des responsables d'exploitations en 2010, en %

< 35 ----- 1,4  
35 et < 45 ----- 11,9  
45 et < 55 ----- 29,8  
55 et < 65 ----- 37,3  
65 ans et + ---- 19,4

Avec un vieillissement de la plupart des exploitants et des exploitations et le peu d'engouement de la part des jeunes générations, la plupart des personnes consultées affirment devoir affronter un avenir incertain quant à la poursuite de leurs exploitations.

• Cultures les plus présentes sur le territoire (2010, 2011, 2012, 2013)

Céréales (froment, orge, maïs grain...)

167.718 ---- 185.769 ---- 186.831 ---- 194.563

Cultures industrielles (betteraves sucrières, chicorée, lin, colza)

82.407 ---- 89.506 ---- 82.542 ---- 80.259

Pommes de terre

46.073 ---- 38.568 ---- 38.343 ---- 35.764

Fourrages

36.935 ---- 19.983 ---- 32.456 ---- 25.778

Légumes

32.649 ---- 26.423 ---- 33.313 ---- 27.274

Les céréales prennent une part de plus en plus importante dans le paysage agricole communal. A contrario, les cultures industrielles, également très représentées, le sont moins au fil des années.

Les cultures de pommes de terre, fourrages et légumes observent toutes une baisse entre 2010 et 2013. Néanmoins, on constate que les cultures de fourrages et légumes fluctuent tandis que celle de pommes de terre baisse continuellement.

• Élevage

Vaches et génisses ---- 1.756 ----- 1.894 ----- 1.860 ---- 1.762

Bovins ----- 3.585 ----- 3.512 ----- 3.340 ---- 3.559

Porcins ----- 2.298 ----- 2.413 ----- 3.134 ---- 4.360

Volailles ----- 13.796 ---- 13.679 ---- 13.747

Plusieurs types d'élevage sont présents sur la commune. Les différents secteurs semblent durablement implantés car les effectifs ne fluctuent pas de façon significative. Notons par ailleurs la hausse de l'effectif porcin qui est donc un secteur en pleine expansion sur la commune.

Outre cela, il y existe plusieurs points de vente directe à la ferme sur la commune. Ils sont au nombre de 7 à ce jour. De plus, le plus grand domaine viticole de la Province se trouve à Perwez. Il s'agit du Domaine de Mellemont sur lequel on dénombre 11 200 pieds de vignes.

.....  
Source : IWEPS et DGSIE

## Conclusion

Les agriculteurs constituent une partie importante de l'activité économique de Perwez, et demeurent un des fondements de la ruralité. Dès lors, la stimulation de ce secteur et la valorisation du patrimoine rural rentrent parfaitement dans le champ d'action de l'A.D.L.

Ce diagnostic agricole montre également l'importance de l'ancrage local pour une dynamique de soutien d'un secteur en difficulté.

Un des enjeux sera donc de proposer des alternatives aux agriculteurs en fin de carrière afin d'assurer une transmission d'exploitation ou une reconversion par diversification des activités (hébergement, agro tourisme, etc.).

### 3.2.1.6. Environnement / Cadre de vie

On trouve quelques bois ou parcelles boisées sur le territoire de la commune de Perwez qui présentent une grande diversité sur le plan des espèces végétales : le bois de Buis et le Petit Bois de Buis, le Bois de Malèves, le Bois de Burllet, la saulaie d'Odurenge, le Bois marécageux de Sainte-Marie, l'aulnaie de Wastines et l'aulnaie rivulaire de la ferme de Seumay.

Notons que les étangs du Long Pont sont un site Natura 2000 et que quelques arbres, haies, berges arborées et alignements d'arbres remarquables sont identifiés et répertoriés par la D.G.N.R.E.

Ce réseau écologique s'étend réellement sur moins de 7 % du territoire. Cette superficie, très limitée, est assez typique des régions de vastes cultures intensives. Le paysage est caractérisé par de vastes étendues champêtres sur un plateau faiblement ondulé, formant une région ouverte avec, çà et là, quelques alignements d'arbres, haies et berges arborées bordant routes et ruisseaux. Au sud-ouest de la commune, un paysage plus varié comportant quelques bois interrompt cette monotonie. Les dépressions humides des fonds de vallées sont occupées par la prairie ou les herbages. Ceux-ci sont nettement dominants aux alentours des lieux habités et des fermes isolées.

Les villages groupés ou divisés en hameaux biens distincts sont cachés dans les vallées et s'allongent le long des cours d'eau. Néanmoins, quelques grandes fermes de construction carrée sont éparpillées au milieu des campagnes. Celles-ci se limitent aux grandes exploitations. Les fermes plus petites sont très nombreuses et rassemblées. On dénombre également 4 fermes classées sur la commune qui, tout comme d'autres richesses recensées ci-dessus, peuvent être rejointes grâce aux réseaux RAVeL et pédestre bien développés sur le territoire communal.

Actuellement, les habitations n'ayant rien en commun avec l'agriculture deviennent plus nombreuses et s'étirent le long des routes, parfois à quelque distance du village. Nous assistons ainsi à une mutation paysagère qui conduit au mitage et à l'étalement urbain. Celui-ci est concentré sur Perwez centre, ce qui laisse aux villages satellites un cadre rural brabançon.

Enfin, la commune de Perwez a aussi un important parc éolien sur son territoire. Il se compose d'une éolienne d'une puissance de 600 kW située sur le parc d'activités économiques ainsi que de 16 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW et de 2 de 2,5 MW le long de l'autoroute E411.

### Conclusion

Tous ces éléments, associés au patrimoine bâti de la commune, constituent un attrait touristique méritant une mise en valeur et pouvant servir d'appui à une dynamisation commerciale du centre-ville de Perwez. En ce sens, la commune possède déjà différents sentiers balisés qui permettent de découvrir ces richesses patrimoniales, culturelles...

### 3.2.1.7. Mobilité

• ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VÉHICULES à moteur immatriculés (2011, 2012 et 2013)

Voitures particulières -----	3.979	----	4.042	----	4.177
Motos -----	399	-----	393	-----	412
Véhicules destinés au transport des marchandises --	572	-----	584	-----	620

• RÉSEAU ROUTIER (autoroutes, routes régionales, provinciales et communales)

2000 -----	2005
227.1 -----	232.5

La hausse du nombre de véhicules peut s'expliquer par l'achat de nouveaux véhicules par des ménages déjà installés dans la commune. Néanmoins, l'explication la plus évidente semble être l'arrivée de nouveaux ménages. Ceux-ci viennent ainsi s'ajouter à la circulation déjà dense aux heures de pointe.

En parallèle à cela, le réseau routier a été agrandi entre 2000 et 2005.

Il existe par ailleurs deux arrêts Voitures A Partager (V.A.P.) visant à développer le covoiturage. Enfin un parking de délestage à la sortie n°11 de l'E411 vise à favoriser le covoiturage.

La proximité de l'autoroute E411, Bruxelles-Namur-Luxembourg amène un important trafic sur Thorembais-Saint-Trond, notamment vers la Zone d'Activités Économiques. Cette zone sera prochainement agrandi et le trafic sera donc d'autant plus dense. Néanmoins, un accès plus direct est prévu afin de relier directement le rond-point de sortie de l'autoroute à la zone. Les travailleurs et poids lourds pourront donc s'y rendre sans passer par le centre de Thorembais-Saint-Trond. Outre cela, une nouvelle signalétique prévue sur l'ensemble de la commune permettra aux chauffeurs de poids lourds de se rendre plus facilement à destination de leur lieu de livraison. En ce sens, via l'opération de Rénovation Urbaine, des pistes sont à l'étude afin de fluidifier la circulation tout en valorisant les aires de parcage.

• TRANSPORTS EN COMMUN

Il existe plusieurs lignes de bus. D'une part le Proxibus qui permet de relier les différents villages de la commune. D'autre part, 3 lignes de TEC permettent de rejoindre Louvain-la-Neuve et Gembloux.

• RESEAU CYCLISTE ET PIETON

La Commune de Perwez est partie prenante d'un Plan inter Communal de Mobilité (PiCM) en collaboration avec les communes de Chastre, Gembloux, Sombrefe et Walhain. Elle dispose d'un important potentiel en termes de mobilité douce. Il est d'ailleurs soutenu par le PiCM. A ce propos, le tronçon de la voie de chemin de fer désaffectée n° 147 Landen-Tamines est transformé en RAVeL. Celui-ci relie Perwez à Ramillies et rejoint ainsi le RAVeL n° 2 Namur-Hoegaarden. Un autre tronçon du RAVeL relie Gembloux et Perwez. La commune de Perwez compte aussi de nombreux chemins de remembrement ou de sentiers. Depuis 2002, le groupe Sentiers de Perwez s'est créé. Cette association de citoyens vise à recenser et à cartographier les chemins et sentiers et à en promouvoir leur usage. A ce jour, 7 sont recensés et signalés. Ils informent les usagers des différents points d'intérêt.

En 2013, le réseau RAVeL était de 7.4 kms. Plus concrètement, il revêt aussi une dimension touristique, de loisir car il permet d'accéder ou de passer à proximité d'un certain nombre de curiosités, qu'elles se trouvent sur le territoire communal ou dans les communes voisines. Et, ce réseau a également un aspect pratique puisqu'il permet de rejoindre celles-ci éventuellement dans le but d'aller sur son lieu de travail. La commune va prochainement se doter de nouvelles voies cyclables. La mobilité douce devrait donc gagner du terrain.

.....  
SOURCES

SPF Mobilité Transport, SPF Economie. Calculs : IWEPS  
SPW - DGO1

### Conclusion

Avec la proximité de l'autoroute, la bonne déserte en transports en commun et la présence de pôles d'activités, les flux routiers sont très importants sur l'entité et peuvent mettre en péril la ruralité des villages. L'enjeu pour l'A.D.L. se situe dans le maintien et/ou l'élaboration avec les autorités communales, d'un développement économique permettant le maintien de l'aspect rural. Le développement des voies cyclables va dans ce sens, tout comme le nouvel accès, éloigné des centres des villages, à la Zone d'Activités Économiques.

Par ailleurs, la commune a un réel intérêt à développer son réseau cycliste et à communiquer sur les transports en commun qui la traverse ainsi que sur les pratiques de covoiturage. En effet, ce sont des moyens peu utilisés à ce jour dans le cadre des déplacements journaliers. Miser dessus à l'avenir permettrait de fluidifier le trafic automobile très dense et les files quotidiennes qui en résultent.

L'aménagement de nouvelles voies cyclables sera également un moyen pour les perwéziens de rejoindre les commerces de proximité à vélo, laissant de côté leur voiture s'ils l'utilisent habituellement. Une telle tendance permettrait de rendre le centre-ville plus attractif et agréable à vivre au quotidien.

Ces deux derniers points s'inscrivent dans les projets relatifs au PCDR et à la Rénovation Urbaine engagée dans Perwez centre. Ceux-ci sont donc des piliers sur lesquels la commune peut s'appuyer dans la poursuite d'une mobilité alternative.



### 3.2.1.8. Culture, Sport, Monde associatif

• Tant l'offre culturelle que sportive atteste du rayonnement de la commune dans ces matières. Maintenir et même renforcer cette offre exige de trouver des ressources nécessaires. Le Centre culturel de Perwez est reconnu par la Communauté Française depuis 1976. Ses missions sont, comme celles des autres centres culturels, définies par le décret du 28 juillet 1992. Il évolue donc dans un souci de démocratie culturelle et de développement socio-culturel. De plus il se doit d'être garant de la protection des tendances idéologiques et philosophiques.

Concrètement, il organise des activités destinées à réaliser des projets culturels et de développement communautaire fondés sur la participation active du plus grand nombre, avec une attention particulière aux personnes les plus défavorisées. Ces activités doivent, notamment, tendre à :

1. offrir des possibilités de création, d'expression et de communication ;
2. fournir des informations, formations et documentations qui concourent à une démarche d'éducation permanente ;
3. organiser des manifestations mettant en valeur les œuvres du patrimoine culturel local, régional, communautaire, européen, international et francophone ;
4. organiser des services destinés aux personnes et aux associations et qui favorisent la réalisation des objectifs du Centre.

Ainsi le Centre culturel de Perwez organise et propose des ateliers, conférences, pièces de théâtre, festivals et colloques pouvant porter sur différents thèmes, tels que la peinture, la consommation, les cosmétiques bio, les voyages, le potager, le film social, l'art, les problèmes de dépendance, la perception de la beauté...

La programmation est hétérogène, les spectacles de troupes de théâtre en wallon sont ceux qui font le plus de public. Le centre culturel utilise la grand-place dès que possible pour y créer de l'animation. Il met également la salle à disposition du tissu associatif. Ainsi 92 associations sont membres du centre. La salle est par ailleurs louée tous les weekends tandis qu'en journée, les locaux sont occupés par des actions d'éducation permanente, par exemple, quatre groupes d'alphabétisation fonctionnent sur trois matinées.

Finalement, ce centre est un lieu qui fédère la vie associative et culturelle. Il devra garder un ancrage fort en centre-ville quels que soient les développements qu'il pourra connaître ultérieurement. Cela participera au maintien du caractère multifonctionnel du centre.

Concernant l'offre culturelle, la commune dispose également d'une bibliothèque communale, elle est gérée par l'asbl Au Grimoire d'Eole. Elle va prochainement s'installer dans un nouveau bâtiment, ce qui permettra notamment l'arrivée de deux nouveaux employés. Le lieu permet d'avoir accès à des livres mais également à des jeux. Outre cela, la commune propose un "Bibliobus". Il permet aux habitants des bourgs plus éloignés du centre-ville d'avoir accès à des livres sans nécessairement avoir à se déplacer jusque Perwez centre. Ainsi deux véhicules permettent l'acheminement de livres et leur prêt ainsi qu'un accueil confortable. Ceux-ci passent tous les 15 jours.

Le Point Culture est également présent un samedi sur deux sur le site de l'ancienne gare de Perwez centre. Il propose la location, le visionnage et l'écoute de CDs, films et documentaires. Il est aussi possible d'y trouver des jeux.

La commune héberge également le Musée du souvenir 40-45. Il est géré par des collectionneurs passionnés d'Histoire qui souhaitent partager leur intérêt pour la seconde guerre mondiale aux personnes et particulièrement aux enfants de la région. Il s'agit pour eux d'entretenir le souvenir des alliés.

Les thèmes principaux sont la libération de la Belgique, l'occupation ainsi que la Bataille des Ardennes. Il tend à s'insérer dans la démarche du devoir de mémoire. Il est accessible gratuitement aux écoles de l'entité, l'objectif étant de faire découvrir l'histoire de la seconde guerre mondiale d'une manière didactique par un autre biais que les manuels scolaires. Ainsi le Musée est composé de diaporamas représentant des scènes de la libération et de la vie quotidienne des soldats alliés, ainsi que des civils. Des vitrines permettent également d'exposer des documents et du matériel d'époque.

• Outre cela, 30 clubs sportifs sont affiliés sur la commune. Perwez dispose d'un important complexe sportif qui accueille 22 de ces 30 clubs. Des arts martiaux à l'athlétisme en passant par la zumba, une large palette de sports individuels ou collectifs sont proposés.

Le centre sportif accueille également en journée les écoles de l'entité pour leurs cours de gymnastique et en dehors des périodes scolaires, différents stages destinés aux enfants de 2,5 à 15 ans s'y déroulent. Près de 200 personnes fréquentent ainsi le centre chaque semaine. Cela démontre une forte dynamique sportive.

Le centre sportif de Perwez est aussi le terrain de compétitions de haut vol comme le championnat de Belgique d'escrime, celui de soo bahk do ou encore de tae kwondo mais également de très nombreux tournois de tennis de table, de volley ball ou de tennis. Ce complexe héberge également un centre de remise en forme où l'on trouve sauna, hammam, jacuzzi, salles de sport et de massage. Ouvert à tous, cet espace est géré indépendamment du centre sportif mais communique avec celui-ci via la cafétéria. Il bénéficie en outre d'une terrasse en toiture et d'un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Finalement, le complexe offre de multiples équipements nécessaires à la pratique de nombreux sports : du populaire football à l'athlétisme en passant par la musculation. Il est aussi un lieu de bien-être et de détente avec son espace de remise en forme. Cette infrastructure qui jouit d'une situation de proximité de zones loties, d'une zone d'aménagement communal concerté et du parc d'activités économiques participe également à la multifonctionnalité de la ville.

• Des marches Adeps ont également lieu environ une fois par mois. Elles sont organisées par différentes associations de la commune et sont de distances variables, allant d'environ 5 à 20 kms. Tous les types de randonneurs sont invités à y participer. Cela permet aux habitants de la commune de se rencontrer et d'échanger tout en pratiquant une activité sportive à son rythme. Cela est favorable à la découverte des différentes curiosités présentes sur la commune.

• Outre cela, il faut également penser au Service Communal d'Aide aux Jeunes (SCAJ) et au Conseil communal des Enfants au travers desquels de nombreux projets ont vu le jour dans l'entité.

• Finalement, la commune bénéficie d'un tissu culturel et associatif très dense et d'une grande variété. Il serait impossible de nommer ici toutes les associations présentes sur le territoire communal. Cependant, de nombreuses activités, destinées à tous les âges et couvrant toutes les passions, sont offertes. N'oublions pas non plus UP Radio, ainsi que Canal Zoom, radio et télévision locale. Cette représentation des associations sur l'entité prouve une réelle activité des citoyens perwéziens. La commune a d'ailleurs conscience de cette richesse puisque, pour aider au développement de cette dynamique, elle subsidie 4 associations de jeunesse, 22 associations culturelles et de loisirs, 1 association patriotique et 13 associations sportives.

## Conclusion

Les infrastructures d'accueil des jeunes (sportives, scolaires et extra scolaires) et le tissu associatif sont relativement étoffés sur la commune. Il s'agit là d'un véritable enjeu pour les autorités communales et l'ADL. En effet, les moins de 29 ans constituent quasiment 40% de la population perwézienne. Il y a donc une réactivité à adopter qui se traduira notamment dans le processus de rénovation du centre urbain de Perwez, de rénovation du complexe sportif et dans les interactions avec les établissements.

Enfin, nous l'avons vu précédemment, les perspectives de vieillissement de la population nécessiteront une interpénétration des différentes classes d'âges via le développement de services tels « un junior pour un sénior »...

La vie sportive, associative et culturelle rythme le quotidien des habitants de Perwez et rayonne aux alentours. Les potentiels en termes de retombées économiques et d'emplois ne sont pas négligeables, c'est pourquoi l'ADL veillera à développer et consolider ses partenariats avec ces acteurs engagés.

### 3.2.1.9. Enseignement

La commune de Perwez dispose de cinq écoles communales (sections maternelle et primaire) basées dans chacun des villages de l'entité. La fréquentation des écoles est en hausse quasi constante dans chacune des unités depuis 2004. Il y a également deux écoles libres (l'école maternelle et primaire libre subventionnée Jean-Paul II et l'école maternelle libre subventionnée de Malèves-Sainte-Marie-Wastines).

En réponse à l'augmentation de la fréquentation scolaire, un dossier a été introduit auprès de la communauté française. Ainsi, la commune de Perwez a pu accueillir son premier établissement secondaire. Celui-ci a ouvert ses portes en septembre 2014.

### Conclusion

Finalement, la commune de Perwez a tout intérêt à miser sur l'enseignement pour promouvoir la dynamique de son territoire. En effet, la présence d'un établissement scolaire est un critère de choix quant à l'installation de jeunes parents sur une commune. Cette nouvelle infrastructure devrait donc permettre de freiner la tendance au vieillissement de la population avec l'arrivée de ménages plus jeunes. Enfin, des liens sont à développer avec l'opération de Rénovation Urbaine afin de dynamiser le centre ville.

### 3.2.1.10. Social

- Les pouvoirs publics se doivent de veiller à rencontrer particulièrement les demandes existantes dans ce secteur. Le maintien d'une présence significative de la police à Perwez, et le retour de la justice de paix concourent à rencontrer cet objectif.
- La Maison de l'Emploi, partenariat entre le Forem, la Commune et le CPAS est une illustration du lien qu'il convient de renforcer entre ces deux institutions publiques locales. L'action concertée qu'elles mènent sur le front de l'insertion professionnelle illustre la volonté de diversifier l'offre de services des deux institutions. Plus précisément, la Maison de l'Emploi est accessible à tous : demandeurs d'emploi, travailleurs, étudiants, chefs d'entreprise ou indépendants. Elle concentre en un seul lieu toute l'information sur les métiers, les compétences requises et les filières de formation. Elle propose également de consulter des offres d'emploi, de rechercher des adresses d'entreprises, d'informer sur un secteur d'activités... De plus, elle accueille des partenaires qui organisent de multiples activités et formations au cours de l'année. L'aide à l'emploi est également assurée par l'Agence Locale pour l'Emploi qui offre diverses aides, renseigne et oriente vers l'insertion et la formation. Renforcer la cohésion sociale est une priorité et elle passe par de tels services qui contribuent à sa réussite.

A ce propos, l'ADL a organisé un Marché vers l'Emploi en 2014. Il a réuni tous les opérateurs de l'insertion professionnelle sur Perwez, cela avait bien fonctionné et devrait à nouveau avoir lieu en 2015.

- D'autres fonctions sociales se sont développées, en synergie avec le CPAS et en partenariat avec le secteur associatif dans le domaine de l'insertion et de l'inclusion sociale (notamment avec l'Agence Locale pour l'Emploi), en particulier en matière de soins et services à domicile et en matière d'accueil de la petite enfance. Sur ce point, la maison d'enfants "les Bout'chous" et la crèche "les Oisillons" sont respectivement gérées par une ASBL et reconnues par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Deux autres crèches se trouvent sur le territoire communal pouvant accueillir respectivement 24 et 30 enfants. Enfin, un Service des Accueillantes d'enfants conventionnées (SAEC) est proposé. Celui-ci est affilié à l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW).

- Il convient également de noter les dispositifs mis en place en matière d'accueil extrascolaire. Il s'agit des moments compris avant et après l'école ainsi que des congés scolaires. A Perwez, il est assuré par le service « Accueil temps libre ».

- Pour ce qui est de l'aide aux jeunes, le « Service Communal d'Aide aux Jeunes » développe depuis 18 ans des actions dans différents secteurs d'activités touchant principalement le secteur de la jeunesse. Ce service a quatre axes d'intervention :

- l'information
- l'insertion professionnelle

- les actions collectives
- la prévention générale

• D'autre part, la maison Abbeyfield de Perwez ouvrira prochainement ses portes. Un tel projet est porteur de la volonté de renforcer la cohésion sociale puisqu'il s'agit de proposer un habitat groupé participatif pour aînés indépendants et autonomes selon un projet de vie original. L'objectif est d'assurer aux habitants (une dizaine maximum) un milieu de vie épanouissant et sécurisant. Ceux-ci gèrent ensemble l'association sans but lucratif dont ils sont membres. Ils le font dans un esprit de solidarité et de respect mutuel, en veillant à maintenir un juste équilibre entre vie privée (vivre chez soi) et vie de groupe (sous un même toit). Dans la gestion de leur maison, des volontaires leur apportent l'appui de leurs compétences spécifiques.

Par ailleurs, divers services encadrent l'aide aux seniors. On peut citer :

- « Un junior pour un senior » qui est une ASBL assurant le transport des personnes à mobilité réduite
- La « commission des Seniors consultants » qui s'est donnée comme objet la prise en charge des projets de société des aînés de la commune. Transports en commun, propreté publique, sécurité générale sont un souci constant mais culture, arts, distraction et excursions ne sont pas oubliés.

Ainsi, les services détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble du champ de l'aide sociale depuis la petite enfance jusqu'aux services pour le troisième âge. Un dernier service qui est accessible à tous est l'association « Génér'Action ». Elle est au service de tous les Perwéziens qui, pour des raisons de santé, de situation sociale ou familiale, ont besoin d'aide, momentanément ou durablement.

• Outre cela, il est également important d'aborder les thématiques suivantes :

- Déplacement et sécurité des usagers faibles et des personnes à mobilité réduite
- Préservation et amélioration de la cohésion sociale notamment en favorisant l'intergénérationnel
- Être attentif aux initiatives locales
- Amélioration des espaces et des services publics (parcs, sport, culture,...)
- Politique de logement cohérente (accroître l'offre en petits et moyens logements à loyer adaptés, lutter contre les logements inoccupés, faciliter l'accès à la propriété, lutter contre l'insalubrité). Une politique foncière dynamique est également en cours, ceci afin d'améliorer le maillage social de la ville.
- La rénovation des espaces publics

Enfin, un dernier volet devra faire l'objet de toutes les attentions : la préservation des éléments patrimoniaux (publics ou non) situés sur tout le territoire de la commune. En effet, Perwez a la chance d'avoir un certain nombre de bâtiments classés par la Région wallonne, mais également d'autres atouts comme les nombreux chemins et sentiers qu'il faut entretenir et valoriser. Cela permettra une amélioration du réseau pour les modes doux, mais présentera également un atout touristique au sein de la commune. Ces différents axes montrent clairement qu'il s'agit de thématiques fort transversales qui dépendent l'une de l'autre et qui doivent faire l'objet d'attentions particulières. C'est dans cet objectif général de transversalité qu'il faudra penser le rôle de l'agence de développement local, mais également de la cellule communale de développement (local et territorial).

## Conclusion

Etant donné les structures en place sur la commune, des synergies seront à envisager en fonction des opportunités entre l'ADL et les opérateurs sociaux. A titre d'exemple, nous pouvons mentionner la collaboration entre le CPAS et l'ADL dans la labellisation d'un Etablissement Public Numérique (EPN) dans le centre-ville.

Enfin, le développement de l'économie sociale est une tendance qui en fonction des porteurs de projets potentiels serait à même d'être étudiée sur Perwez.

### 3.2.1.11. Outils et plans de développement territorial et local et outils d'animation

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maison de l'emploi                         | <input checked="" type="checkbox"/> PCDR               |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maison du tourisme                         | <input type="checkbox"/> PCDN                          |
| <input type="checkbox"/> Syndicat d'initiative                                 | <input type="checkbox"/> Projet européen               |
| <input type="checkbox"/> Office du tourisme                                    | <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de rivière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunale de développement économique | <input type="checkbox"/> Schéma de structure communal  |

- GAL
- Eco-conseiller
- Conseiller en mobilité
- Conseiller en aménagement du territoire
- Entreprise d'économie sociale
- Maison de quartier
- Autres
- Parc naturel
- Plan de mobilité
- Plan de rénovation urbaine
- Plan remembrement urbain
- Zone naturelle
- Patrimoine remarquable

### 3.2.2. Avec quelles communes voisines la ou les communes concernées collaborent-elles et pourquoi ?

La commune de Perwez collabore avec plusieurs communes voisines dans le cadre de diverses associations, plans ou projets, déjà mentionnés ci-dessus. Pour rappel, la commune de Perwez collabore avec d'autres communes dans le cadre :

- de la Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne, dont le Pays d'accueil comprend les communes de Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies ;
- de la Maison de l'Emploi, qui est active sur le territoire de Perwez, agit aussi sur le territoire d'Orp-Jauche et d'Hélécinne ;
- du CPAS. D'une part, un service de médiation des dettes a été mis sur pied avec Chaumont-Gistoux et Villers-la-Ville. D'autre part, il existe un cluster « insertion socio-professionnelle » avec les communes de Villers-la-Ville, Hélécinne et Ramillies ;
- de la Zone de police de Jodoigne, qui regroupe les communes de Hélécinne, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies et du service régional d'incendie ;
- du Contrat de rivière Dyle-Gette avec les communes concernées ;
- du projet de RAVeL Sombreffe-Gembloux-Perwez (collaboration avec la commune de Sombreffe, Gembloux et Perwez) ;
- du Programme Intercommunal de Mobilité de Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe et Walhain.

### 3.2.3. Justifiez le choix d'un territoire d'action pertinent pour l'ADL (commune seule ou association de communes)

Avec son parc industriel en plein essor, ses surfaces agricoles, ses infrastructures culturelles, son tissu associatif, son réseau social, son offre sportive et son commerce local, Perwez rassemble suffisamment de critères pour développer son ADL seule. Perwez fut une commune pilote en matière d'ADL et a réitéré une demande d'agrément pour la période 2009-2012. Cette expérience a démontré la pertinence du seul territoire communal. C'est pourquoi, Perwez a choisi de demander l'agrément pour son seul territoire sans s'associer avec une autre commune.

Les collaborations ciblées seront cependant favorisées. En effet, un certain nombre de thématiques et d'actions doivent ou devront être envisagées au niveau supra-communal, que ce soit de manière multilatérale entre plusieurs communes, dans une logique de développement de la Hesbaye brabançonne... Ainsi, certaines thématiques prioritaires telles que l'énergie, le tourisme, la mobilité et l'environnement devront être envisagées de manière supra-communale pour être efficaces.

La participation de l'ADL à une stratégie supra-communale doit permettre de réaliser des économies d'échelles, notamment en augmentant la capacité du territoire à décrocher des moyens financiers pour certains projets.

### 3.2.4. Maison de l'Emploi

Existe-t-il une Maison de l'Emploi ?

- oui  
 non

Quelles sont les collaborations prévues avec la Maison de l'Emploi ? Quels sont les apports de chacun (Maison de l'Emploi et ADL) dans le partenariat ?

La Maison de l'Emploi de Perwez agit sur le territoire de deux communes partenaires : Perwez, Hélécinne et Orp-Jauche. Jusqu'à présent, la collaboration de l'ADL avec la Maison de l'Emploi se limitait à la participation de l'ADL au Comité d'Accompagnement Local restreint de la Maison de l'Emploi.

D'un côté la Maison de l'Emploi assurait principalement ses missions d'inscription et d'accompagnement des demandeurs d'emploi ; de l'autre, l'ADL assurait principalement ses missions de développement de l'activité économique (développement économique et touristique, aide à la création d'activités, augmentation de l'attractivité de la commune, etc.) sans qu'il y ait de véritable partenariat dans le cadre d'un plan d'actions commun. Les collaborations entre ces deux partenaires visent à mettre l'offre et la demande en adéquation.

Concrètement, un aiguillage s'est systématisé entre l'ADL et la Maison de l'emploi ; ainsi les porteurs de projets qui se rendent à la Mde sont redirigés vers l'ADL. A sens inverse, des demandeurs d'emploi s'adressant aux services de l'ADL sont dirigés vers les services Insertion/Formation du Forem.

**3.2.5. Quels acteurs locaux privés et publics avez-vous consultés lors de la réalisation du diagnostic de territoire et lors de l'établissement du plan d'action?**

Secteurs	Liste
Secteur économique	<p>Tous les commerces, entreprises de Perwez.            La Présidente du CAEP de Perwez (Caroline VERDONCKT)            L'IBW (Madame DUPLAT et Monsieur LOUPPE)            La Maison de l'emploi (Lalie GUERRIER), l'ALE (Bernadette BOURCY), les acteurs de la plateforme CSEF.            Les services communaux (urbanisme, travaux, finances, population, logement...) de l'Administration communale            Les agriculteurs et producteurs de la commune.            Le GAL Culturalité : Geoffrey MERLOT (Chargé de Développement économique)            DGO6 : Jacques MOUVET (Direction de l'Équipement des parcs d'activités)            L'IFAPME : Messieurs DEVREUX, FRASELLE et VAN DER STRAETEN.</p>
Secteur social	<p>Le CPAS            L'ALE            CRABE            IFAPME            Lire et Ecrire            MIRE BW            SCAJ            SJB</p>
Secteurs culturel et touristique	<p>Le Foyer culturel de Perwez, Vanessa DEBLIRE de la Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne.            Le GAL Culturalité : Marie LANGHENDRIES (Coordinatrice du GAL)</p>
Secteur public	<p>Le monde politique communal, l'administration communale de Perwez. Les membres des commissions locales (Commission de Rénovation Urbaine, Commission Locale de Développement Rural).            DGO1 : Jean-Marc JADOT (Directeur des routes du BW)            DG03 : Xavier DUBOIS (Agent traitant service extérieur de Wavre)            DG06 : Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle            Direction de l'Emploi et des Permis de travail.</p>
Secteur cadre de vie - environnement	<p>La Fédération Rurale de Wallonie (FRW), la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).            Le bureau d'étude AGUA (Yves RAHIR, Lorraine VALEBOIS)            Services communaux (propreté, travaux)</p>

### 3.2.6. Etude atouts, faiblesses, opportunités, menaces (AFOM)

Pour chacun de ces secteurs, présentez d'abord les atouts et les faiblesses, ensuite les opportunités et menaces qui ont été identifiées par l'équipe opérationnelle lors du diagnostic.

#### 3.2.6.1. Secteur économique

N°	Atouts
ASE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'un centre IFAPME axé sur les métiers de la construction et de l'Horeca.</li> </ul>
ASE2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence du Cercle des Acteurs Économiques de Perwez, association regroupant entreprises, commerçants et indépendants...</li> </ul>
ASE3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone d'activités économiques avec des possibilités d'expansion.</li> </ul>
ASE4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre de vie propice à l'entrepreneuriat (présence de services, situation géographique, associations d'entreprises aux alentours...).</li> </ul>
ASE5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité &amp; une situation de la localité (proximité de l'E411, Bruxelles, Namur, ...).</li> </ul>
ASE6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne desserte des transports en commun (bus).</li> </ul>
ASE7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existences de Marchés hebdomadaires &amp; animations régulières (marché de Noël, foire, ...).</li> </ul>
ASE8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tissu indépendants développé.</li> </ul>
ASE9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de "chèque commerce" locaux &amp; instauration d'une utilisation par les administrations.</li> </ul>
N°	Faiblesses
FSE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de cohésion &amp; de consensus au sein des commerçants.</li> </ul>
FSE2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Petite taille de l'entité.</li> </ul>
FSE3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones d'activités économiques proches dans d'autres localités.</li> </ul>
FSE4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de plusieurs grandes agglomérations en périphérie (Gembloux, Namur, Jodoigne, ...).</li> </ul>
FSE5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désertification commerciale du centre de Perwez.</li> </ul>
FSE6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'infrastructures et de services sur les ZAE.</li> </ul>
N°	Opportunités
OSE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du Cercle des Acteurs Économiques de Perwez, augmentation des membres et des services proposés (conférences, mutualisation de services, ...).</li> </ul>
OSE2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'initiative visant la promotion, la stimulation, des secteurs clés de l'entité dans l'Est du Brabant wallon. (Salon des métiers HoReCa &amp; construction, speed-business Dating des entreprises...)</li> </ul>
OSE3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de la zone d'activités économiques existante (amélioration des infrastructures &amp; services).</li> </ul>
OSE4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension de la zone d'activités de Perwez, aménagement de nouveaux pôles de services.</li> </ul>
OSE5	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur le RAVeL, sur le réseau de mobilité alternative et sur le potentiel touristique.</li> </ul>
OSE6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des activités de niche dans les secteurs des productions locales, artisanats, bio méthanisation, ...</li> </ul>



OSE7	<ul style="list-style-type: none"><li>Partenariat entre toutes les structures liés à l'économie "locale" (Cercle des acteurs Economiques de Perwez, Inter-communale du Brabant wallon, Centre IFAPME, Maison de l'Emploi, ADL...)</li></ul>
OSE8	<ul style="list-style-type: none"><li>Création d'une Maison de l'entité en vue d'offrir une salle multi-services aux acteurs économiques de la zone.</li></ul>
N°	<b>Menaces</b>
MSE1	<ul style="list-style-type: none"><li>Étranglement dû à l'augmentation du charroi.</li></ul>
MSE2	<ul style="list-style-type: none"><li>Carence de main d'œuvre qualifiée.</li></ul>
MSE3	<ul style="list-style-type: none"><li>Lente érosion des activités agricoles.</li></ul>
MSE4	<ul style="list-style-type: none"><li>Diminution des disponibilités foncières.</li></ul>

### 3.2.6.2. Secteur social

N°	Atouts
ASS1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services publics performants (CPAS, SCAJ, ATL...).</li> </ul>
ASS2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de crèches (4) et d'une nouvelle maison de repos.</li> </ul>
ASS3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grand nombre de services à la population (plaines de jeux, camionnette mobile pour senior, maison de jeunes, salle multi-sport,...) ainsi que de nombreux logement adapté (à loyer modéré, de transit, tremplin pour les jeunes, etc.)</li> </ul>
ASS4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaboration optimale entre la commune et le CPAS (notamment due à une proximité géographique et dans le cadre de synergies)</li> </ul>
N°	Faiblesses
FSS1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de services de proximité en centre ville pour les personnes âgée, à mobilité réduite et en situation précaire.</li> </ul>
FSS2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Précarisation d'une partie de la population.</li> </ul>
FSS3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de mixité sociale à certains endroits.</li> </ul>
N°	Opportunités
OSS1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subsides liés à l'opération de rénovation urbaine pour le réaménagement du centre.</li> </ul>
OSS2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'habitat groupé participatif pour seniors (Abbeyfield).</li> </ul>
OSS3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats entre le CPAS, la Maison de l'emploi, l'ADL et tous les services liés à la mise à l'emploi (CAL).</li> </ul>
OSS4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recréer de l'emploi grâce aux opportunités liées au développement de la ZAE.</li> </ul>
OSS5	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur le tissu culturel et associatif dense.</li> </ul>
OSS6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des logements sociaux, de transit, tremplin pour les jeunes, etc.</li> </ul>
OSS7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des services de proximité, notamment pour les personnes âgée, à mobilité réduite et en situation précaire.</li> </ul>
N°	Menaces
MSS1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des subsides et apports financiers.</li> </ul>
MSS2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pression foncière de plus en plus grande.</li> </ul>
MSS3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la précarisation d'une partie de la population.</li> </ul>

### 3.2.6.3. Secteurs culturel et touristique

N°	Atouts
ASCT1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un complexe sportif de qualité.</li> </ul>
ASCT2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau important et développé en termes de mobilité alternative (RAVeL 2, réseau cycliste, point-nœuds, transperwezienne, balades thématiques balisées,...).</li> </ul>
ASCT3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un patrimoine bâti de grande qualité (fermes remarquables) ainsi que de nombreuses zones d'intérêts paysagers et naturels.</li> </ul>
ASCT4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau culturel et associatif dense et actif.</li> </ul>
ASCT5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une radio et une télévision locales.</li> </ul>
ASCT6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreuses écoles maternelles et primaires ainsi qu'une école secondaire.</li> </ul>
ASCT7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'un foyer culturel récemment rénové de catégorie 1.</li> </ul>
ASCT8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un personnel actif, polyvalent et flexible dans les secteurs du tourisme et de la culture.</li> </ul>
ASCT9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rattachement à la Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne.</li> </ul>
N°	Faiblesses
FSCT1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'hébergement (une seule chambre d'hôte).</li> </ul>
FSCT2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une structure locale en charge du tourisme (point d'information touristique ou autres).</li> </ul>
FSCT3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de cohérence entre les activités et investissements touristiques.</li> </ul>
N°	Opportunités
OSCT1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'école secondaire</li> </ul>
OSCT2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placement de panneaux de mise en valeur</li> </ul>
OSCT3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter l'attractivité et l'utilisation du RAVeL entre Gembloux et Perwez (création d'une gare RAVeL, mise en place de véhicules adaptés,...)</li> </ul>
N°	Menaces
MSCT1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des acteurs du Tourisme.</li> </ul>
MSCT2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des subsides tant au niveau culturel que touristique</li> </ul>
MSCT3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement des habitudes de la population</li> </ul>

### 3.2.6.4. Secteur public

N°	Atouts
ASP1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une administration communale performante et active.</li> </ul>
ASP2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du personnel qualifié (conseiller en aménagement du territoire, conseiller en énergie et mobilité, conseiller en logements)</li> </ul>
N°	Faiblesses
FSP1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enclavement des services publics (fonction administrative,...)</li> </ul>
FSP2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petite structure communale.</li> </ul>
FSP3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication entre les instances politiques et les services administratifs.</li> </ul>
N°	Opportunités
OSP1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du bâti afin de désenclaver les services communaux</li> </ul>
OSP2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des liens avec les autres structures publiques ou privés</li> </ul>
N°	Menaces
MSP1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des financements des services para-communaux.</li> </ul>
MSP2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de surcharge de travail car la "commune a tout d'une grande"</li> </ul>

### 3.2.6.5. Secteur cadre de vie - environnement

N°	Atouts
ASCE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération de rénovation urbaine dans le centre de Perwez.</li> </ul>
ASCE2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de plusieurs commissions consultatives (Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité, Commission Locale de Développement Rural, Commission de rénovation urbaine...).</li> </ul>
ASCE3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune rurale et agricole à 81 %</li> </ul>
ASCE4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi sérieux et proactif en termes d'urbanisme</li> </ul>
ASCE5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombreux subsides de la RW et de la commune pour l'amélioration du bâti</li> </ul>
N°	Faiblesses
FSCE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de voiries régionales (impossibilité d'action communales).</li> </ul>
FSCE2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trafic important de véhicules lourds</li> </ul>
FSCE3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trafic trop rapide</li> </ul>
FSCE4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau écologique qui couvre à peine 7% du territoire</li> </ul>
N°	Opportunités
OSCE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subsides &amp; primes disponibles dans le cadre de la rénovation urbaine.</li> </ul>
OSCE2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la ZAE de façon harmonieuse et durable</li> </ul>
OSCE3	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur les fiches-projets du PCDR</li> </ul>
N°	Menaces
MSCE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pression immobilière forte.</li> </ul>
MSCE2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact visuel de la ZAE et de son extension.</li> </ul>
MSCE3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation de la qualité du cadre de vie dans les zones urbanisées.</li> </ul>
MSCE4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation rapide de la voirie dû au charroi des véhicules lourds</li> </ul>

### 3.3. Définition des priorités

Listez ci-dessous les différentes priorités (6 maximum) retenues par les acteurs locaux :

N°	Intitulé
1	Redynamisation du centre de Perwez
2	Consolider, dynamiser, promouvoir entrepreneuriat existant
3	Soutien aux initiatives créatrices d'emplois
4	Stimuler les filières agricole et touristique

### 3.4. Fixation des objectifs et des actions

#### 3.4.1. Quel est le programme du plan d'actions relatif au projet de développement ?

Déclinez vos priorités en objectifs et actions.

### 3.4.1.1. Priorité 1

#### 1 Redynamisation du centre de Perwez

##### 3.4.1.1.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

###### Objectifs :

N°	Intitulé
1	Suivre l'opération de rénovation urbaine Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSE5 / FSS1 / ASP1 / ASCE1
2	Renforcer l'attraction du centre urbain Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSE1 / FSS3 / FSCT3 / FSP1 / ASCE5

###### Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Animation / Suivi de la Commission et du Comité de pilotage de l'opération de Rénovation Urbaine	1

###### Description du projet

Suite à la décision du Conseil communal (juin 2011) d'entamer une opération de rénovation urbaine, le bureau d'étude AGUA a été désigné pour entamer le processus en collaboration avec différents services communaux dont l'A.D.L (accompagnement et partage d'expertise).

Cette opération s'inscrit dans une perspective de développement économique et social, au travers la mise en œuvre d'actions d'aménagements globales, cohérentes et participatives du centre de Perwez. En effet, dans le cadre de ce projet d'envergure, une commission consultative de rénovation urbaine a été mise en place intégrant de multiples acteurs locaux dont des représentants des habitants du centre de Perwez. Sur base d'une analyse approfondie de la situation du centre urbain de Perwez (atouts/faiblesses - opportunités/menaces - entretiens d'échantillons de citoyens) par le bureau d'étude, la commission a la possibilité d'affiner ce diagnostic tout en proposant les premières pistes de développement. L'année 2014 a été marquée par la clôture du diagnostic, l'élaboration de fiche projets et leurs approbations en Conseil communal ainsi que le passage de l'ensemble de l'étude (diagnostic et fiches) à la CRAT (Commission Régionale d'Aménagement du territoire). De plus, les premières démarches en vue du financement des fiches projets ont déjà entamées, notamment via des appels à projets provinciaux (solicitation de l'appel à projets de la province du Brabant wallon "Dynamisation des centres de villes et villages").

Cette action répond entièrement à la priorité n°1 de l'A.D.L., en redynamisant le centre-ville de manière concertée tout en ne négligeant pas les aspects systémiques des problématiques du centre.

Le dossier de rénovation urbaine du centre-urbain de Perwez, réalisé concomitamment par les services du bureau d'étude AGUA SPRL, de l'Administration communale de Perwez, de l'ADL, de la Direction opérationnelle de l'aménagement (DG04), du Fonctionnaire Délégué, de la Commission de Rénovation Urbaine (CRU) a reçu, en date du 18 septembre 2014 un avis favorable de la Commission Régionale de l'Aménagement du Territoire (CRAT). Ainsi, un périmètre d'intervention et 5 fiches projets ont été déterminées et hiérarchisées :

- Sentier Hacquart
- Marché prolongé
- Réseau vert

- Place de la gare
- Véloroute

La réalisation de ces opérations suivra un enchaînement rapide hiérarchisé, voir simultanément pour certaines. Il va de soi que les opportunités du moment (co-financements privés-publics, appels à projets, etc.) feront évoluer cette hiérarchisation. Les degrés de complexité sont variables d'une opération à l'autre, les délais de réalisation s'en trouveront inéluctablement allongés, notamment en ce qui concerne le Marché prolongé.

L'opérationnalisation de ces fiches se concrétisera via la mise en place par l'Administration communale de Perwez d'un comité de pilotage (composé de responsables de services, urbanisme, travaux, de représentants politiques, etc.) qui œuvrera dans les négociations avec les partenaires publics et privés, le montage technique et les pistes de financements possibles. Une communication devra être mise en place entre ce comité de pilotage, la CRU (organe de consultation et de proposition) et la Commune.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'opération de rénovation urbaine du centre de Perwez vise divers objectifs qui de manière indirecte auront une incidence en terme d'amélioration du cadre de vie du quartier du centre, à savoir :

- Occupation des rez-de-chaussée commerciaux ;
- Encouragement de l'investissement privé ;
- Amélioration du flux de circulation ;
- Création de parkings ;
- Création de logements ;
- Embellissement extérieur des façades.

Le corollaire à cette attractivité serait la création d'emplois directs et indirects. La stratégie à adopter émanant du dossier de rénovation du centre de Perwez, rencontrera de multiples objectifs :

- D'une part, créer des activités économiques et de services en relation avec la niche de marché (offre=demande). Celles-ci seront en adéquation avec les besoins de la population lesquels seront étudiés dans le cadre de l'élaboration du dossier de rénovation urbaine (critères subjectifs du dossier). De cette façon, les emplois créés seront locaux.
- D'autre part, de capter la chalandise qui transite par la rue de la Station en dotant le centre de Perwez d'une offre et d'une attractivité (en termes de commerces, de services, de logements).

#### Public concerné

Les membres de la CRU et du Comité de pilotage.  
Les représentants du pouvoir politiques et responsables de services communaux.

#### Porteur du projet

L'administration communale de Perwez en tant que Pouvoir Adjudicateur.

#### Rôle de l'ADL

La transversalité des missions ADL a fait d'elle un acteur essentiel dans le lancement de cette opération de rénovation urbaine. En ce sens, l'ADL a initié la réflexion concernant le positionnement sur ce type d'opération auprès des autorités communales. Les agents ont également joué un rôle de pilote et d'interface entre le bureau d'étude, les autorités communales et la population.

Grâce à nos connaissances de terrain, nous avons également contribué à l'élaboration du diagnostic du bureau d'étude tout en participant au suivi de l'opération et à la mise en œuvre de la stratégie générale issue du dossier de rénovation urbaine (fiches-projets). De plus, nous participons activement à la commission de rénovation urbaine en maintenant des objectifs de développements économiques au cœur des débats. Il sera donc logique que nos services seront requis au sein du Comité de pilotage pour la mise en œuvre concrète des fiches-projets.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Le bureau d'études AGUA, en tant qu'auteur du dossier de rénovation urbaine et futur membre du Comité de pilotage (à confirmer).



- La Commune de Perwez comme maître d'œuvre.
- Les services urbanismes et travaux communaux comme support technique.
- La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'urbanisme (DGO4), le Fonctionnaire délégué et la CRAT (commission régionale d'aménagement du territoire) dans un rôle de supervision.
- La Commission de Rénovation Urbaine comme plate-forme de consultation citoyenne.
- La CLDR, la CCATM, les seniors consultants comme sources d'informations.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

De nombreuses rencontres en perspective entre la Commune, ses différents services, le bureau d'étude, la CRU, le Comité de pilotage et l'A.D.L. en vue de la mise en œuvre de la rénovation urbaine.

De 2015 à 2027 : constitution d'un comité de pilotage et mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du centre-urbain de Perwez au travers les 5 fiches-projet prioritaires.

#### Coûts estimé et mode de financement

1.000,00 Euros.

Il s'agira de fonds communaux en vue de couvrir les frais relatifs à l'organisation :

- de séances de présentations publiques auprès d'investisseurs, riverains usagers;
- des Commissions de Rénovation Urbaine (à raison de 3 par an);
- des réunions du Comité de pilotage.

2

Réalisation et conception d'un audit signalétique pour le centre-ville de Perwez.

1

#### Description du projet

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du centre-urbain de Perwez, il sera nécessaire d'intégrer en parallèle de l'opération une réflexion plus large en termes de communication et de signalisation qui se caractérisera par un projet de conception d'un système signalétique, qui s'inscrit dans un projet plus global de réflexion sur la conception et la mise en œuvre d'une signalétique harmonisée sur l'entité.

Cette réflexion s'appuiera sur des projets émanant de la Commission de Rénovation Urbaine (C.R.U.) ; ainsi que de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) et du Programme Intercommunal de Mobilité (P.I.C.M.).

Concrètement, la Commune de Perwez en tant que pouvoir adjudicateur lancera un marché visant à réaliser un audit de la signalisation de Thorembais-Saint-Trond au centre-ville de Perwez, afin concevoir un système signalétique d'accueil, d'information, et d'orientation, décliné à partir d'une charte graphique de référence spécifique à l'identité de la ville.

Ce projet se fera en collaboration avec les services Communaux et l'ADL, pour assurer une bonne intégration urbanistique et un respect des règlements en vigueur.

Ce projet est constitué de plusieurs phases :

- Phase 1 : Diagnostic
- Phase 2 : Étude Graphique
- Phase 3 : Étude signalétique
- Phase 4 : Dossier Soumissions
- Phase 5 : Analyse des offres et suivi de chantier

Pour rappel, cette action s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine de centre de Perwez, dans une perspective d'aménagements d'espaces publics, de réalisation de logements, etc. au travers la réalisation de 5 fiches projets identifiées.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Les objectifs en terme de retombées économiques et de création d'emploi sont indirectes, dans la mesure où il s'agit de recréer un climat propice aux investissements en centre urbain (ménages, promoteurs, artisans, entreprises, etc.).

Cette action combinée à l'opération de rénovation urbaine du centre de Perwez va contribuer à reconstituer un cadre de vie attractif générant ainsi des retombées socio-économiques difficilement mesurables actuellement.

#### Public concerné

Les habitants, commerces, usagers se situant sur un périmètre intégrant la rénovation urbaine ; ainsi que sa jonction avec Thorembais-Saint-Trond (effet de porte).  
L'administration communale (services administratifs) et son comité de pilotage de l'opération.  
La Commission de Rénovation Urbaine.  
Bureaux d'études consultés en vue de répondre à l'appel d'offre qui sera lancé.

#### Porteur du projet

L'administration communale de Perwez en tant que Pouvoir Adjudicateur.

#### Rôle de l'ADL

L'ADL, sera consulté dans le cadre de ce marché dans la mesure où il s'intègre dans l'opération de rénovation du centre urbain de Perwez. Elle donnera son expertise afin d'améliorer la visibilité/ l'image des commerces & services.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

**PUBLIC :**  
Au niveau de l'administration communale : Gestion administrative du projet / Mise en œuvre du marché public / Communication interne et externe à l'opération  
Au niveau de la CRU : consultation pour avis  
**PRIVE :**  
Pour le prestataire : Études et prospections « Réalisation et conception d'un audit signalétique pour le centre-ville de Perwez »

#### Grandes étapes de réalisation prévues

2015 :  
- Élaboration du Cahier Spécial des charges  
- Mise en adjudication  
- Réalisation et conception d'un audit signalétique pour le centre-ville de Perwez  
2016 :  
- Acquisition de matériel signalétique et installation

#### Coûts estimé et mode de financement

20.000,00 Euros à charge de la Commune de PERWEZ en vue de financer les honoraires du bureau d'étude sélectionné pour la « Réalisation et conception d'un audit signalétique pour le centre-ville de Perwez ». Le marché intégrera également la réalisation de "mobilier urbain identitaire".

3

Développement du sentier Hacquart

1

#### Description du projet

Le dossier de rénovation urbaine du centre-urbain de Perwez, réalisé concomitamment par les services du bureau d'étude AGUA SPRL, de l'Administration communale de Perwez, de l'ADL, de la Direction opérationnelle de l'aménagement (DG04), du Fonctionnaire Délégué et de la Commission de Rénovation Urbaine (CRU : commission citoyenne mise en place dans le processus de rénovation urbaine) a reçu, en date du 18 septembre 2014 un avis favorable de la Commission Régionale de l'Aménagement du Territoire (CRAT). Ainsi, un périmètre d'intervention et 5 fiches projets ont été déterminés.

Après discussion avec l'ensemble des intervenants de la rénovation urbaine (autorités politiques, administratives, Commission de Rénovation urbaine), une hiérarchisation finale a été fixée démocratiquement. Celle-ci tient compte de l'opinion de chacun, mais également de la faisabilité technique, et d'un développement stratégique.

Le réaménagement du sentier Hacquart est la première fiche à opérationnaliser dans le cadre de l'opération. Celui-ci se situe en plein centre de périmètre de l'opération de rénovation et se caractérise par une organisation en îlot traversé

de part en part d'un piétonnier peu entretenu, faiblement rentabilisé, avec de nombreux jardins laissés libre d'entretien. Ce sentier est quelque peu en cours d'abandon et dispose de hangars et d'entrepôts de part et d'autre.

Au travers ce projet, il est envisagé de densifier cet îlot, tout en apportant une solution de dédoublement de la rue de la Station et des aires de parkings appropriées. Le développement proposé intègre :

- 34 maisons en R+1+toiture (+/- 165 m<sup>2</sup>),
- 24 appartements (+/- 60 m<sup>2</sup>),
- 1 parking souterrain (52 places),
- 72 places de parking,
- Une liaison directe piétonne vers la rue de la Station et vers la vélo-route

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Les objectifs en terme de retombées économiques et de création d'emploi sont indirectes, dans la mesure où il s'agit de recréer un climat propice aux investissements en centre urbain (ménages, promoteurs, artisans, entreprises, etc.), à savoir :

- Attirer au centre du logement neuf de qualité de part et d'autre de l'axe de la rue de la Station.
- Relier les rues, ruelles de nouveaux bâtis et rues anciennes par une venelle semi-pédestre d'intérieur d'îlots.
- Relier la vélo-route avec le centre.
- Concevoir une référence pour l'intégration d'une architecture contemporaine de qualité en centre ancien.
- Concevoir des logements adaptés aux normes de vie actuelles et renforcer la mixité sociale du quartier.

#### Public concerné

Les propriétaires des parcelles situées de part et d'autre du sentier et riverains. L'administration communale (services administratifs) et son comité de pilotage de l'opération.

Le Fonctionnaire délégué, la DG04.

Le bureau d'étude AGUA SPRL.

Les promoteurs immobiliers.

Les entreprises de construction générale

Les auteurs de projet (architectes, géomètres, etc.).

#### Porteur du projet

L'administration communale de Perwez en tant que Pouvoir Adjudicateur.

#### Rôle de l'ADL

L'ADL, en tant que membre du Comité de pilotage s'assurera que la réalisation de la fiche-projet renforcera l'attractivité économique du centre urbain de Perwez. D'autre part, l'ADL veillera à une communication claire des avancées du projet vers des porteurs de projets potentiels et usagers du centre.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

PUBLIC :

Gestion administrative du projet / Mise en œuvre de Partenariat-Public-Privé / Communication interne et externe à l'opération

PRIVE :

Études et prospections (financements) / Réalisation de chantier / Promotion immobilière

ASSOCIATIF :

Comité de quartier : source de proposition

#### Grandes étapes de réalisation prévues

2015 :

- Ratification de l'opération de rénovation par le Gouvernement wallon
- Négociation / information auprès des propriétaires des parcelles situées de part et d'autre du sentier et riverains

2016 :

- Introduction d'une demande de convention auprès du Ministre FURLAN.
- Définition d'un mode de passation du marché.

2017 :

- Réalisation du projet

#### Coûts estimé et mode de financement

1.857.410,00 Euros

Le portage du montage financier sera relativement complexe dans la mesure où les parties prenantes seront nombreuses. Un véritable plan de co-financement sera réalisé par le Comité de pilotage de l'opération.

Le financement se répartira entre la Commune de Perwez, les leviers financiers que constituent l'opération de rénovation urbaine et de revitalisation, la Direction de l'aménagement opérationnel et des partenaires privés (sociétés de construction générale, immobilières, architectes, etc.)

4

Dynamisation du centre de Perwez via l'accueil d'évènements.

2

#### Description du projet

L'ADL s'est impliquée dans la redynamisation du centre-ville, notamment en coordonnant l'organisation d'un marché de Noël qui depuis 2010 prend de l'ampleur avec une fréquentation en croissance continue. Cet évènement a été accueilli très favorablement par les personnes fréquentant le marché ; ainsi que par les commerçants, asbl, artisans participants.

D'autres évènements ponctuels ont été suivis et relayés par l'ADL (Journée de la femme, Halloween, Eole Music Days, Journée de la propreté et de l'environnement, Wallonie Week-end Bienvenue, etc.) faisant du centre urbain un lieu attractif et festif.

Il y a aujourd'hui une véritable attente d'une pérennisation de l'évènement et de la création d'évènements similaires, qui permettront de dynamiser l'économie locale. A ce titre l'ADL se positionne auprès de partenaires (commerçants, Centre culturel, Comités locaux, association d'entreprise, etc.) afin d'étudier des pistes de réflexions quant à l'accueil d'évènements (commerciaux, culturels) générant des retombées économiques au centre de Perwez.

Outre les évènements cités ci-dessus, des réflexions sont engagées, en particuliers sur des actions de différents types :

- Action « Clé en main » (Journée du client par exemple pilotée par l'UCM) ;
- Action spécifique « Placemaking » (littéralement "fabrication d'espace" en anglais) pour créer la mise en œuvre d'une scénographie, d'aménagements ponctuels sur une zone spécifique en centre-ville qui s'accompagneraient en général d'ajouts d'éléments créant une attraction (sociale, culturelle, économique, de loisir), à ce titre, l'ADL a pour objectif de développer un projet d'embellissement de cellules commerciales inoccupées ;
- Action de valorisation du potentiel artisanal et commercial en centre-ville par la mise en lumière d'un secteur spécifique via la création de concours gastronomiques, de défilés de modes, etc.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'attractivité du centre de Perwez passe notamment par la mise en évidence de ses forces vives, qu'il s'agisse de commerçants, d'artisans, d'asbl. C'est pourquoi il est important de proposer ce genre d'actions auprès de ce type de public qui se retrouve quelque peu précarisé au centre de Perwez. C'est une manière pour eux de se faire (re)connaître, de mettre en valeur leur savoir-faire et pourquoi pas, se faire de nouveaux clients ou fidéliser certains d'entre eux.

#### Public concerné

Les commerçants, artisans de l'entité ; ainsi que les habitants et consommateurs potentiels de ce type d'évènements (aire de chalandise de l'est du Brabant wallon). Des investisseurs potentiels.

Le milieu associatif (Comité carnaval, centre culturel, CAEP, etc.)

#### Porteur du projet

Journée du Client : UCM

Action spécifique « Placemaking » (vitrines embellies) ou Action de valorisation du potentiel artisanal et commercial : ADL

#### Rôle de l'ADL

Dans un premier temps, l'A.D.L. propose des actions & joue le relais entre les parties prenantes, qu'il s'agisse de l'U.C.M., des commerçants, artisans, etc. Ensuite, c'est elle qui coordonne les actions, avec le soutien des forces vives susmentionnées.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Dans le cadre de la Journée du client : L'U.C.M. gère les actions (inscriptions, envoi du matériel, réalisation de la publicité, etc.) et les propose aux commerçants. Ces derniers sont des partenaires privilégiés, sans eux, aucune action ne peut être organisée.

Pour les autres événements les parties prenantes mettent leurs spécificités au service de la réalisation du projet.

Centre culturel, associations diverses, artisans : conception, participation  
Pouvoirs publics subsidiants (Commune, Province, etc.) : coûts estimés et modes de financement.

L'association « AMCV » Aménagement centre-ville, avec son expertise en matière de place making, de dynamisation urbain,...

#### Grandes étapes de réalisation prévues

L'ADL a développé des relations avec les partenaires cités précédemment. Dans le courant 2015, outre le fait de relayer les événements récurrents qui se déroulent au centre-ville (Marché de Noël, Carnaval, Halloween, etc.), l'ADL se positionnera sur une planification et une étude de faisabilité, quant à la réalisation d'actions visant à dynamiser le centre de Perwez (Placemaking, action de valorisation du potentiel artisanal et commercial).

#### Coûts estimé et mode de financement

En ce qui concerne l'implication financière de l'ADL sur les événements récurrents du centre de Perwez, elle se budgétise à +/- 500,00 €. Une partie des coûts (relais, communication des événements) sont compris dans les heures de travail des agents de développement.

La Journée du Client, financée en partie par le CAEP et la Commune de Perwez, a un coût de 2.000 € (avec une prise en charge à +/- 30 % par l'A.D.L.).

Le budget à prévoir pour une opération placemaking est variable et dépend du positionnement de l'ADL et de la Commune. S'il s'agit d'embellir les vitrines des cellules commerciales inoccupées, le budget est de 2.000 € avec un co-financement à charge de l'ADL des propriétaires des cellules inoccupées et de la Commune.

Enfin, la mise en œuvre d'un événement mettant en valeur les secteurs de l'artisanat et du commerce en centre-ville générera également un système de co-financement (ADL-Commune-sponsors-artisans-commerçants).

## 3.4.1.1.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Suivre l'Opération de Rénovation Urbaine Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSE5 / FSS1 / ASP1 / ASCE1
2	Renforcer l'attraction du centre Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSE1 / FSS3 / FSCT3 / FSP1 / ASCE5

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Suivi des aménagements du sentier Hacquart	1
2	Conception, suivi et promotion du Réseau Vert	1
3	Conception, suivi et promotion de la Place de la Gare	1
4	Conception, suivi et promotion d'une Véloroute	1
5	Poursuite de la dynamisation du centre via l'accueil d'évènements (placemaking, valorisation des commerces, etc.)	2

## 3.4.1.1.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Suivre l'Opération de Rénovation Urbaine Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSE5 / FSS1 / ASP1 / ASCE1
2	Renforcer l'attraction du centre Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSE1 / FSS3 / FSCT3 / FSP1 / ASCE5

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Réalisation et suivi de l'Opération de Rénovation urbaine	1
2	Développement de la fiche projet "Rue du Marché prolongée"	1
3	Faire du centre de Perwez un pôle d'attractivité	2

### 3.4.1.2. Priorité 2

#### 2 **Consolider, dynamiser, promouvoir entrepreneuriat existant**

##### 3.4.1.2.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

###### Objectifs :

N°	Intitulé
1	Soutenir et dynamiser le CAEP Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE2 / FSE1 / OSE1
2	Accompagner et impulser des projets structurels Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE9 / OSE2 / OSE6 / OSE7 / FSE6
3	Se positionner comme interface entre les privés et les institutionnels Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE2 / ASCE2 / ASS4 / OSS3

###### Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Mise en œuvre d'actions spécifiques liées aux chèques commerces (promotions, tarifs réduits,...)	2

###### Description du projet

Dans son rôle de soutien et de dynamisation du commerce Perwézien, l'Agence de Développement Local (ADL), en collaboration avec le Cercle des acteurs Economiques de Perwez et la Commune a lancé dans le courant du mois de juin 2014 l'action « chèques commerces ».

Cette initiative, concrète, novatrice et originale de soutien au commerce de proximité se caractérise par la mise à disposition aux entreprises, asbl, administration communale et particuliers de chèques d'un montant de 25, 18 ou 10 Euros à faire valoir dans 35 commerces Perwéziens affiliés à la démarche (chiffres au 17/02/2015).

Le système est gratuit et ouvert à tous les commerçants se référant à la Convention bipartite avec l'Agence de Développement Local. Les clients potentiels énumérés par avant, peuvent venir se procurer les chèques auprès de l'A.D.L., qui a coordonné et gère le système.

Un travail de promotion auprès des instances communales a également permis une diffusion des chèques auprès du personnel de la Commune et du CPAS en remplacement du chèque de fin d'année de type « Sodexho ». De plus, la promotion de la démarche se fait également au sein du Cercle des Acteurs Economiques de Perwez à destination des entreprises et commerçants.

Des opérations promotionnelles spécifiques doivent être réalisées en vue de booster la circulation de ces chèques commerces et donner une visibilité plus large au système. Comme par exemple, proposer des chèques de 25, 18 et 10 euros à un prix « soldé », pendant un temps réduit (par exemple, les deux semaines de congé des fêtes de fin d'année). Les quelques euros de réductions seraient pris en charge par les commerçants participants, voire de l'ADL.

###### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est double : soutenir l'économie locale en incitant les habitants à « consommer local » et proposer une alternative aux aides diverses offertes par la commune (un certain nombre de primes et de cadeaux communaux, distribués lors des mariages, noces d'or, concours, etc. le sont désormais sous forme de chèques commerces).

#### Public concerné

Les commerces de l'entité et leurs clients.  
Le personnel de l'administration communale et du CPAS.  
Les entreprises, asbl, particuliers qui commandent les chèques.

#### Porteur du projet

L'Agence de Développement Local.

#### Rôle de l'ADL

L'Agence de Développement Local, outre la gestion du système « chèque commerce » aura pour mission de coordonner, informer et réaliser les opérations durant des périodes stratégiques.  
Un volet participatif et de négociation sera envisagé avec les commerçants affiliés.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Participation financière (réduite).

#### Grandes étapes de réalisation prévues

Réunion d'information avec les commerçants affiliés, proposition de l'idée et réalisation des opérations (émission de chèques « spécifiques » pour l'occasion).

#### Coûts estimé et mode de financement

Cela dépendra du succès de chaque opération. Les réductions seraient prises en charge par les commerçants affiliés (à négocier).  
La production par l'Agence de Développement Local.

2

Diffusion et actualisation constante d'un registre informatisé, géoréférencé et actualisé des commerces et entreprises locales.

3

#### Description du projet

Cette démarche est récurrente au fil des années et sert de base à de multiples actions de l'ADL. Elle se découpe en 4 parties indistinctes mais complémentaires :

- La création/gestion d'une base de données générale des acteurs économiques perwéziens ;

- Le référencement des AE, la mise à jour et l'amélioration de la partie "économie" du site de la Commune;

- Le recensement des cellules commerciales inoccupées, des bâtiments divers (entrepôts, bureaux...) et des terrains disponibles;

- L'élaboration d'un cadastre numérique des activités existantes.

#### LA BASE DE DONNÉES

Nous avons poursuivi la mise en place d'une base de données informatique reprenant toutes les coordonnées ainsi que la description des activités de chaque entreprise située sur l'entité de Perwez. Ce projet, en perpétuelle évolution, s'est déroulé sur la totalité de l'année via un travail de terrain (visites, enquêtes, bouche à-oreille,...), de multiples partenariats (IBW, Unest, Commune,...) et sur base de plusieurs listings (Totavita, BCE, Pages d'Or, l'annuaire de l'IBW...). Onze catégories sont mises en évidence permettant une classification de la base de données.

L'association du Cercle des Acteurs Économiques de Perwez nous permet de bénéficier d'un soutien mutuel dans la mise en œuvre de l'outil tout en proposant elle-même un référencement précis de ses membres sur son site internet.

#### LE SITE INTERNET COMMUNAL

En 2014, nous avons poursuivi le référencement des informations « tous publics » (nom du commerce ou de l'entreprise, heure d'ouverture, etc.) sur le site internet communal. Une réflexion de fond est poursuivie depuis 2013, avec les services communication et informatique de la Commune, en vue d'améliorer le visuel



et l'accessibilité de cette plateforme. Soulignons que ce service gratuit, outre la mise en avant du commerce ou de l'entreprise constituée, pour l'A.D.L., une véritable accroche auprès des acteurs économiques Perwéziens en vue de développer des partenariats.

#### LE CADASTRE DES CELLULES VIDES

Nous avons également poursuivi le recensement des cellules commerciales inoccupées, des bâtiments divers (entrepôts, bureaux...) et des terrains disponibles. En plus de nos contacts avec les notaires et les agences immobilières de l'entité (l'immobilière Hendrix, LA, Trévi, Jones Lang Lasalle, Immo villages, Lacroix et FIKS), nous avons intensifié notre partenariat avec l'IBW gestionnaire du zoning industriel et membre du cercle des acteurs économiques de Perwez. Enfin, avec le soutien du service urbanisme de la Commune nous tenons également à jour une base de données recensant les projets d'implantations disposant de cellules commerciales disponibles. Nous disposons ainsi d'un listing des cellules commerciales inoccupées que nous actualisons en permanence, nous permettant de répondre au mieux à la demande des porteurs de projets. A terme, l'ADL souhaite proposer un onglet sur le site communal des cellules à vendre ou à louer conformément à notre objectif de réalisation d'un cadastre des cellules vides.

#### LE CADASTRE NUMERIQUE

En 2014, nous avons débuté le recensement des activités existantes sur l'entité de Perwez via un programme de cartographie numérique (Qgis). L'objectif étant de disposer d'un outil permettant à l'ADL et à la Commune de bénéficier d'une vision spatiale claire des activités existantes sur la Commune en vue de la planification de projets et/ou événements.

### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

De manière générale, l'outil au travers ses différents aspects (base de données, site internet communal, cadastre des cellules vides & cadastre numérique) s'avère essentiel pour permettre à l'ADL de mener son travail d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets, le ciblage de sa communication (par exemple lors de l'information sur les dérogations au jour de repos hebdomadaire) tout en augmentant la visibilité de l'ensemble des acteurs économiques de l'entité.

Pour le porteur de projet, cette action permet de l'orienter vers une installation sur Perwez en lui proposant différentes opportunités (cellules commerciales en vente ou location) existantes sur l'entité. Selon le positionnement du porteur (marché de niche, service de proximité, business to business...), nous lui présentons les diverses opportunités, à savoir: les mutations à venir en centre-ville relatives à l'opération de rénovation urbaine (afin de poursuivre notre objectif majeur qui reste de dynamiser le quartier du centre de Perwez), l'extension de la zone d'activités économiques,...

De plus, cette action permet également de lui donner la possibilité de mettre son activité en avant de manière totalement gratuite via les différents outils inhérents à cette action. Cette possibilité est une opportunité de plus permettant la stimulation de l'activité économique sans distinction de taille ou de moyen. Et enfin, les différentes bases de données mises à jour nous permettent de proposer aux instances publiques un large panel de services locaux (HoReCa, services,...) lors, par exemple, d'organisations d'événements.

### Public concerné

Les listings bénéficient à tous les investisseurs et porteurs de projets potentiels désireux de s'installer sur l'entité, ainsi que les propriétaires de cellules commerciales, d'entrepôts, de bâtiments, ou de terrains. Les agences immobilières, les notaires et promoteurs immobiliers actifs dans la région. Et enfin, l'administration communale et l'ADL qui sont les bénéficiaires directs de ce projet.

Le référencement sur le site communal bénéficie quant à lui à tous les acteurs économiques de l'entité de Perwez ainsi qu'aux citoyens.

Le cadastre numérique quant à lui est uniquement à destination de l'Administration communale et des instances supra-communales.

### Porteur du projet

L'Agence de Développement Local

### Rôle de l'ADL

Création, suivi et mise à jour de la base de données informatique, du cadastre numérique et du cadastre des cellules vides.  
Promotion gratuite des commerçants et des entreprises locales.

### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

#### PARTENAIRES PUBLICS :

La Commune, met à disposition une partie de son site internet ainsi que certaines ressources liées à la publication des données récoltées. Les services contribuent à l'aiguillage systématique vers l'ADL en vue d'un référencement.

L'IBW, fournit des informations sur les situations existantes des Zones d'Activités Économiques

#### PARTENAIRES PRIVÉS :

Les agences immobilières, les notaires, promoteurs immobiliers opérant sur l'entité et en dehors ; ainsi que les propriétaires privés en tant que relais de l'information. Le Cercle des Acteurs Économiques de Perwez comme relais auprès des acteurs économiques de la zone.

### Grandes étapes de réalisation prévues

Action continue.

### Coûts estimé et mode de financement

Les coûts concernent les heures de travail consacrées à l'élaboration des dossiers.

3

Mise en œuvre d'un cycle de conférence / formation à destination des acteurs économiques.

3

### Description du projet

Depuis 2011, L'ADL, par le biais d'enquêtes et de relations avec le tissu économique de l'entité, s'occupe de répercuter auprès de l'ensemble des acteurs économiques de Perwez des formations & des séances d'informations.

Il s'agit donc de réaliser une véritable veille prospective sur les sujets d'actualités entrant en plein dans les préoccupations des entreprises et des commerçants de la zone. A ce titre, l'ADL a développé ses partenariats avec différents opérateurs dispensant ce type de services (IBW, UCM, GAL Culturalité, CCIBW, associations d'entreprises, réseau ADL, etc.).

Pour le premier semestre 2015, l'ADL a d'ores et déjà planifié des conférences & formations parmi lesquelles nous pouvons citer « La Médiation et l'Arbitrage pour sécuriser le parcours de la PME » ; « La publicité est morte, vive le Z.M.O.T. ! » ; « Présentation des services de la CCIBW » ; « La réforme des cotisations sociales ». Ces séances s'organisent soit sous forme de petit-déjeuner, soit en soirée, cela dépend du public ciblé.

Concernant l'offre de formation, l'ADL poursuivra son positionnement en 2016, en fonction des relations établies avec nos partenaires, des besoins des acteurs économiques, de la législation en vigueur et des opérateurs pertinents disponibles... D'autre part, en tant qu'acteur de la labellisation d'un Espace Public Numérique dans le centre-ville de Perwez, l'ADL a pour objectif de mettre cet outil à disposition d'acteurs économiques. Nous avons notamment l'intention d'organiser une, voire deux séances annuelles de formation visant à rendre l'utilisation des logiciels de base (outils bureautique, gestion de la messagerie électronique, gestion de base de données, etc.), accessible auprès de certains commerces, artisans.

Enfin, l'ADL répercute également, via mailing et supports Web auprès des acteurs économiques de l'entité, des conférences et des séances d'informations ou de formations susceptibles de les intéresser organisée pas ses partenaires (Unest, UWE, CCIBW,...).

### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Les objectifs de créations d'activité économique et de création d'emploi sont rencontrés, dans la mesure où nous organisons des séances d'infos annuelles sur les aides au développement et à l'emploi à destination des acteurs économiques de l'entité.

Dans la mesure où nous nous appuyons sur un travail de terrain de recueil des besoins des entreprises et des commerçants et de contacts réguliers avec des représentants du tissu économique de l'entité, les thématiques sélectionnées sont en adéquation avec les objectifs de développement économiques et de création d'emploi des entreprises.

#### Public concerné

Les entreprises de l'entité.

Des partenaires mettant à disposition des orateurs (Organismes d'Insertion Socio Professionnels, guichets d'entreprises, IBW, etc.)

#### Porteur du projet

L'Agence de Développement Local

#### Rôle de l'ADL

Elle propose et coordonne des conférences et formations visant à fournir une information claire et précise sur des thèmes primordiaux pour les indépendants (statut unique, fiscalité, e-commerce,...).

Elle se fait également le relais de l'offre hors Perwez.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune, met à disposition une partie de son site internet ainsi que certaines ressources liées à la publication des conférences dispensées.

L'IBW, fournit des informations sur les situations existantes des Zones d'Activités Économiques.

Le Cercle des Acteurs Économiques de Perwez comme relais auprès des acteurs économiques de la zone.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

Action continue.

#### Coûts estimé et mode de financement

Les coûts concernent les heures de travail consacrées à l'élaboration des dossiers.

4

Participation et soutien au développement et à l'animation du Cercle des Acteurs Économiques de Perwez ASBL.

1

#### Description du projet

Le 17 avril 2013 s'est tenue l'Assemblée générale constitutive de l'asbl « Cercle des Acteurs Économiques de PERWEZ » (C.A.E.P. asbl) avec 18 acteurs économiques fondateurs. L'association regroupe tout acteur économique enregistré auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (commerce, asbl, entreprise, indépendant complémentaire, asbl etc.). Elle a pour but l'amélioration de la qualité de vie de la population exerçant ses activités professionnelles sur l'entité par l'organisation de services collectifs adaptés aux besoins de cette dernière tels que :

- la promotion et l'organisation d'activités à caractère associatif au bénéfice de ses membres ;
- la représentation de ses membres auprès des autorités politiques, économiques et administratives ;
- la défense des intérêts de toutes les entreprises membres de l'association ;
- l'accueil de nouvelles entreprises ;
- l'information et la réflexion sur des préoccupations communes ;
- la collaboration effective entre les membres pour répondre à des besoins économiques et propres à l'ensemble ou à un groupe de ces entreprises.

Début 2015, l'asbl a intégré de nouveaux membres (45) et dispose d'une représentativité intéressante :

- 30,9% des membres du CAEP représentent les PAE (25,5% des sociétés des PAE sont membres du CAEP).

- 21,4% des membres du CAEP sont dans le secteur HoReCa.
- 9,8% d'acteurs hors Perwez.

L'A.D.L. constitue le relais entre le CAEP et le monde institutionnel et socio-économique par la mise en œuvre d'actions répondant aux préoccupations de terrain des acteurs économiques locaux (le tout en lien avec celles de l'ADL).

Les deux organes sont également partenaires lors d'actions qui ont une corrélation avec leurs objectifs respectifs (conférences, chèques commerces, plan signalétique, etc.). Dès qu'un membre se pose l'une ou l'autre question sur le plan commercial, économique, ou autre, l'A.D.L. constitue alors un service de proximité et de mise en relation de premier niveau.

Enfin, au niveau administratif, l'A.D.L., en tant que membre du conseil d'administration du CAEP apporte son expertise dans le cadre de demandes de subsides, d'appels à projets, de soutien d'actions spécifiques, en terme de communication etc.

Cette collaboration ADL / CAEP permet non seulement de crédibiliser les services de l'ADL, tout en ayant un impact considérable auprès des acteurs économiques.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

A travers le soutien à la structure du CAEP, il s'agit de soutenir tous les commerces, entreprises, asbl de l'entité de Perwez. En effet, cette collaboration vise à trouver des pistes de travail et à développer de nouvelles activités, ponctuelles ou permanentes, en vue de contribuer au développement économique, ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois des commerçants et entrepreneurs en développant leur visibilité et leur mise en réseau.

#### Public concerné

Les acteurs économiques de l'entité.  
L'Union Wallonne des Entreprises.  
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant Wallon.  
L'Intercommunale du Brabant Wallon.  
La Commune de Perwez.

#### Porteur du projet

L'Agence de Développement Local

#### Rôle de l'ADL

Être à l'écoute de l'association & des acteurs économiques, répondre à leurs questionnements et besoins et créer des partenariats débouchant sur des actions porteuses d'un point de vue collectif, via la mutualisation de services.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le CAEP se constitue de 3 groupes de travail (GT) :

- Mutualisation de services qui œuvre sur la signalétique des Parcs d'Activités de Perwez et prospecte sur le collecte des déchets.
- Communication (site Web du CAEP, newsletter, agendas, etc.)
- Commerçant (chèques commerces)

L'ADL travaille en concertation avec ces GT afin d'opérer des jonctions relatives à notre agrément.

L'UWE, l'IBW et la CCIBW sont des structures qui ont une emprise sur les enjeux des entreprises. Elles assurent les intérêts des entreprises et animent les réseaux d'affaires, etc.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

Suivi et contribution à l'animation du CAEP et de ses GT afin de faire évoluer les dossiers de la signalétique des Pacs d'Activités Économiques, de la collecte des déchets, cycle de conférences, visites d'entreprises, etc.

#### Coûts estimé et mode de financement

Les coûts concernent les heures de travail consacrées à l'élaboration des dossiers.

5

Coordination du projet signalétique des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de l'entité.

2

## Description du projet

L'émergence d'une signalisation cohérente et adaptée sur les ZAE de Perwez, est la première démarche concrète issue de l'enquête réalisée par l'ADL auprès des entreprises ainsi que des avancées du groupe de travail du CAEP.

En effet, dans un objectif de sécurisation et de fluidification de l'accès, mais aussi de la circulation au sein des Parcs d'Activités Économiques (PAE) sur l'entité de PERWEZ, la Commune, l'ADL et le CAEP souhaitent proposer aux entreprises situées sur les PAE de Perwez et de Thorembais-les-Béguines une charte signalétique. Celle-ci indiquerait dans un premier temps, le parc de manière générale, puis, dans un second, les entreprises de manière individuelle lorsque nous accédons aux proprement dits PAE. Depuis 2013, une véritable réflexion a été menée, pour aboutir sur un plan de signalisation des PAE de PERWEZ.

Le Collège exécutif de l'IBW et le Collège communal de PERWEZ ont d'ores et déjà approuvé les dénominations des P.A.E. de PERWEZ « Préolia » et THOREMBAIS-LES-BEGUINES « Béolia ». D'autre part, le Collège communal de PERWEZ, en sa séance du 20 août 2014 a d'ores et déjà approuvé le « plan signalétique » des P.A.E. de PERWEZ « Préolia » et THOREMBAIS-LES-BEGUINES « Béolia » depuis le réseau structurant jusqu'à l'intérieur des P.A.E. et a décidé de procéder à l'acquisition de panneaux disposés sur les voiries régionales (N29 et N243).

Une demande de subvention relative à l'installation d'équipements signalétiques à portance communautaire sur la zone d'activités de Perwez a été introduite auprès de l'IBW, afin qu'un relai soit assuré auprès de la DGO6 (Direction de l'Équipement des parcs d'activités) pour obtenir un subside de 80% sur le panneau d'information de PREOLIA, ainsi que les panneaux rues. Cette demande a reçu un avis favorable.

En parallèle, une demande a été introduite auprès de la Direction des routes du Brabant wallon, en vue du placement de différents panneaux depuis l'autoroute E411, jusqu'aux voiries régionales.

Dans l'attente du positionnement des différentes parties prenantes, un appel d'offre a été lancé par l'ADL en vue de matérialiser ce plan signalétique. Ce plan servira de base, en vue de l'extension du PAE de Préolia.

## Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit en premier lieu de soutenir les entreprises localisées sur les PAE de Perwez qui rencontrent de véritables problèmes en termes de livraison et de circulation sur leurs zones respectives. La multitude de panneau-entreprise, conjuguée à l'absence de plan signalétique sur les PAE conduisent livreurs et clients au mauvais endroit.

Des sociétés actives sur Perwez ont été consultées en vue de procéder à l'élaboration du plan signalétique inter-PAE.

## Public concerné

Les usagers des PAE de l'entité (entreprise, clients, fournisseurs)  
La Commune  
La Zone de Police de Jodoigne  
L'UWE  
L'IBW  
Le CAEP  
La DGO6 Direction de l'Équipement des parcs d'activités

## Porteur du projet

L'Agence de Développement Local.

## Rôle de l'ADL

L'ADL s'est inspirée d'un constat issu d'une enquête menée au sein des PAE, révélant de lourds problèmes de circulation et de signalisation. Grâce à l'appui du CAEP et de sa commission « Mutualisation de services », un groupe de travail s'est consacré à la réflexion d'un plan signalétique commun aux PAE de Perwez et Thorembais-les-Béguines.

L'ADL a joué le rôle de catalyseur afin de coordonner les différentes réunions avec les parties prenantes et assure le suivi en vue de la concrétisation du projet.

## Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le CAEP via son groupe de travail (GT) mutualisation de services a travaillé sur la conception d'un plan signalétique des Parcs d'Activités de Perwez.

L'UWE, rôle de conseil.

Zone de police rôle de consultance vis-à-vis du plan signalétique (avis favorable).

L'IBW en tant que gestionnaire du PAE de Perwez intervient pour faire le suivi de l'introduction d'un dossier de subside auprès de la DGO6 Direction de l'Équipement des parcs d'activités.

La Commune valide les différents états d'avancements du projet et intervient dans l'acquisition et le placement des panneaux sur les voiries régionales.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

2015 : Suivi et coordination du plan signalétique.

Adaptation du plan à l'extension du PAE de Perwez.

Évaluation de la démarche

#### Coûts estimé et mode de financement

+/- 10.000 € les coûts comprennent la réalisation graphique, la conception de l'ensemble des panneaux et leurs placements. Sur ce montant :

- prise en charge par la DGO6 de 80% pour le panneau d'information de PREOLIA,
- prise en charge de l'achat et du placement des panneaux sur les voiries régionales (+/-1.500 €),
- prise en charge du restant par les entreprises des PAE.

6

Mutualisation de services : vers une rationalisation des coûts.

2

#### Description du projet

L'ADL a mené dans le dernier trimestre 2014 une enquête auprès des entreprises des PAE, ayant pour objectif de mutualiser certains services en vue de rationaliser les coûts. Cette enquête traitait de l'environnement des entreprises au travers des thématiques suivantes :

- gestion des déchets,
- groupement d'employeurs,
- gardiennage,
- signalétique et mobilité,
- achats groupés
- accès numérique.

Cette enquête relativement exhaustive, poursuivie début 2015 a été réalisée en concertation avec la Cellule Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant Wallon et de Job'Ardent.

Cette action a pour objectif de réaliser des économies d'échelle, de diminuer les impacts environnementaux des PME situées dans un même parc d'activité économique, tout en développant des formes de coopération par la mise en place de solutions (individuelles / communes). C'est dans ce contexte que nous nous sommes rendus au sein de 12 entreprises afin de collecter une série d'informations relatives aux thématiques précitées. Le traitement de cette enquête va révéler le positionnement des entreprises, il mettra en évidence les éventuelles démarches.

Ces données ont également pour but de réaliser un pré-diagnostic individuel en matière d'environnement (économique, social, écologie...) permettant de :

- sensibiliser les entreprises à leurs impacts potentiels sur l'environnement;
- mettre en évidence leurs points forts et leurs points faibles;
- proposer des pistes d'améliorations pour une gestion quotidienne pérenne.

Suite au premier travail réalisé par l'ADL, afin de savoir si les entreprises sont favorables ou non à mettre en œuvre des actions de manière collective ou individuelle, une analyse spécifique sera planifiée en fonction de chacune des thématiques. A l'heure actuelle, les thématiques de la collecte des déchets et du groupement d'employeur correspondent aux attentes prioritaires des entreprises des zones d'activités.

Il s'agira donc de trouver un opérateur ayant une expertise en la matière (CCIBW pour le groupement d'employeur, Union wallonne des entreprises (CCE) pour la gestion des déchets) afin de pousser l'analyse de la situation individuelle de l'entreprise jusqu'à la possibilité de mettre en œuvre une gestion collective. A terme, le projet pourrait s'étendre aux entreprises hors zones d'activités.

De plus, un travail sur la mise à disposition d'infrastructures est également à l'ordre du jour. En effet, dans le cadre des différents plans (ODR, ORU...) & de l'extension programmée de la zone d'activité économique, l'ADL veillera à inciter les différents opérateurs à répondre aux besoins d'infrastructures tels que salle de conférence, espace de co-working, espace de détente en centre-ville...

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Réaliser un état des lieux (aspects législatifs, organisationnels et techniques) et proposer des pistes d'améliorations en lien avec les thématiques suivantes :

- gestion des déchets,
- groupement d'employeurs,
- gardiennage,
- signalétique et mobilité,
- achats groupés,
- accès numérique.

Ces thématiques contribuent à l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement des entreprises et en fonction de leur application (individuelle ou collective) leur permettent de réaliser des économies d'échelles.

Ces économies liées à la mise en œuvre de projets mutuels peuvent se concrétiser par des emplois réels. De plus, dans le cadre du groupement d'employeurs des emplois directs seront créés. Des contacts en ce sens ont été pris avec la chambre de commerce & d'industrie du Brabant wallon.

#### Public concerné

Les entreprises de l'entité.

La Commune de Perwez.

Les Groupes de travail de CAEP L'Union Wallonne des Entreprises (CPAD, CCE), l'Intercommunale du Brabant Wallon, la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Brabant Wallon.

#### Porteur du projet

L'Agence de Développement Local.

#### Rôle de l'ADL

Coordination des projets visant à mutualisation des services en vue d'une rationalisation des coûts des entreprises. Développement de partenariats avec les structures expertes en la matière.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

CCIBW et Job'Ardent pour le groupement d'employeur.

Cellule des Conseillers en Environnement de l'UWE pour la gestion des déchets (audits individuels).

Cellule Parcs d'Activités Durable pour la gestion collective des déchets.

La Commune de Perwez, en tant qu'instance de décision locale.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

2015 : Terminer le processus d'enquête, d'analyse et de traitement.

2016 - 2021 :

- Mise en œuvre d'un groupement d'employeurs et communication
- Mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets (collectif ou individuel)
- Positionnement par rapport aux autres thématiques et mise en œuvre de projets & d'infrastructures en fonction des opportunités et volontés des entreprises.

#### Coûts estimé et mode de financement

Les coûts concernent les heures de travail consacrées à l'élaboration des dossiers. Des appels à projets ponctuels pourront apporter un appui financier dans la concrétisation d'un projet à vocation collective.





## 3.4.1.2.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Soutenir et dynamiser le CAEP Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE2 / FSE1 / OSE1
2	Accompagner et impulser des projets structurels Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE9 / OSE2 / OSE6 / OSE7 / FSE6
3	Se positionner comme interface entre les privés et les institutionnels Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE2 / ASCE2 / ASS4 / OSS3

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Poursuite de l'animation et aide à la conception de projets communautaires	1
2	Poursuite du projet chèques commerces	2
3	Participation au processus d'extension (suivi et promotion des implantations)	2
4	Actualisation de la base de données et géoréférencement des entreprises	3
5	Poursuite des conférences/ formations à destination des acteurs économiques	3

## 3.4.1.2.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Soutenir et dynamiser le CAEP Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE2 / FSE1 / OSE1
2	Accompagner et impulser des projets structurels Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE9 / OSE2 / OSE6 / OSE7 / FSE6
3	Se positionner comme interface entre les privés et les institutionnels Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE2 / ASCE2 / ASS4 / OSS3

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
----	----------	----------------------

1	Vers une autonomisation du CAEP asbl	1
2	Faire de la ZAE de Perwez un "écozoning"	2
3	Faire de Perwez un pôle économique d'importance	2
4	Faire de l'ADL un acteur incontournable des TPE/PME dans le cadre de leur développement	3

### 3.4.1.3. Priorité 3

#### 3 Soutien aux initiatives créatrices d'emplois

##### 3.4.1.3.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

###### Objectifs :

N°	Intitulé
1	Accueillir/suivre les porteurs de projets Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE4 / ASE 8 / FSE 5 / MSE 2 / OSS 7
2	Développer les partenariats avec les opérateurs de l'emploi Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE 1 / OSE 2 / OSE 7 / OSS 3

###### Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Création d'une antenne emploi & stage de type « job focus » avec les OISP	2

###### Description du projet

Il s'agit de mettre en place une plateforme 100 % locale (physique ou numérique) mettant en avant les offres d'emplois disponibles sur la Commune (ou périmètre défini) ainsi que les profils des demandeurs d'emplois disponibles.

Cette plateforme sera enrichie par :

- # Un cadastre des profils des emplois locaux mis en place en coopération avec la maison de l'emploi de Perwez,
- # Des informations perçues par les différents acteurs locaux tels que le Cercle des Acteurs Economiques de Perwez, la Mire Bw,... (ouverture d'un commerce,...)
- # Les offres fournies par les entreprises elles-mêmes ;
- # Les demandes des particuliers.

Il va de soi qu'une telle plateforme ne pourra fonctionner de manière optimale que moyennant une forte communication vers le public cible.

En outre, cet outil permettra :

- Aux employeurs, de bénéficier d'une base de données de profils locaux pouvant correspondre à leurs besoins tout en ayant l'opportunité de mettre en avant une offre ;
- Aux demandeurs, d'être informé des offres d'emplois/de stages au niveau local rapidement.

De plus, afin d'être en cohérence avec ses objectifs, tout en gagnant en efficacité et en visibilité, cette antenne locale mettra également l'accent sur :

- Les bénéficiaires d'employer des profils locaux auprès des entreprises de la zone (économie d'échelle, amélioration de la qualité de vie,...) ;
- Des lieux et moments de rencontres entre les demandeurs d'emplois et les entreprises comme le « marchez vers l'emploi » ;
- Des informations sur les différents services liés à l'emploi existants sur la Commune, leurs fonctions, leurs utilités,...

Enfin, ce cadastre des profils d'emplois au niveau local, permettra à l'ADL de cibler de manière optimale les thématiques de formations (fiche projet 3.2) afin de les faire correspondre aux différents besoins des entreprises.

###### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Création directe d'emploi/ d'activités économiques :

Il s'agit dans ce cas de faire correspondre directement l'offre et la demande à un échelon local.

## Public concerné

Le public cible de cette action se distingue en trois catégories :

- Les demandeurs d'emplois, de stages;
- Les entreprises cherchant à engager;
- Les acteurs locaux de l'emploi (Maison de l'emploi, Mire Bw, Agence Locale pour l'emploi,...)

## Porteur du projet

L'Agence de Développement Local

## Rôle de l'ADL

Dans cette action de mise en relation de l'offre et de la demande d'emplois locaux, l'ADL veillera à :

- Assurer la coordination de l'outil avec les partenaires locaux (CAEP, maison de l'emploi,...) ;
- Coordonner la mise à jour de la plateforme via une veille prospective auprès des entreprises et commerçants de la zone ainsi que des demandeurs d'emploi ;
- Coordonner la promotion de l'outil via tous les moyens de communication disponibles ;
- Coordonner la mise en place de formation adéquate issue des constats du cadastre des profils des demandeurs d'emplois locaux & des besoins des entreprises

## Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

PARTENAIRE PRIVE:

- Les guichets d'entreprises, dans un rôle de conseil ;
- Les entreprises locales, les investisseurs extérieurs et les réseaux d'entreprises dans un rôle d'employeur potentiel.

PARTENAIRES PUBLICS:

- La Maison de l'emploi;
  - Le CPAS et la commune ;
  - La mire Bw ;
  - Maison de l'emploi, Mire Bw, Agence Locale pour l'emploi,...
- > Rôle d'insertion socio-professionnelle & d'accompagnement

PARTENAIRES ASSOCIATIF :

- Le Cercle des Acteurs Économiques de Perwez (CAEP asbl)
- L'Union des entreprises de l'Est du Brabant wallon (UNEST) : mise en réseau des entreprises de l'est du Brabant wallon.

## Grandes étapes de réalisation prévues

Etape 1 (2015) : Définition de l'implication des partenaires

Etape 2 (2016-2017) : Recherche d'opportunité de financement et de collaboration ;

Etape 3 (2016-2017) : mise en place de l'outil avec les partenaires locaux (site internet ou/et lieu visible) ;

Etape 4 (2016-2017) : Promotion de l'outil vers les entreprises et le grand public ;

Etape 5 (2016-2017) : Mise à jour de la plate-forme ;

Etape 6 (2016-2017) : Evaluation de la démarche au bout de 06 mois.

## Coûts estimé et mode de financement

Les couts de cette action font partie de la gestion journalière de l'ADL. Cependant dans le cas de la production d'outils de communication/promotion, une enveloppe annuelle de 500 € pourrait-être envisagée.

2

Accompagnement des porteurs de projets, développement de services, d'outils et de procédures.

1

## Description du projet

Etant un des acteurs de première ligne, l'ADL est souvent confronté à des personnes ayant un projet, une demande ou cherchant simplement des renseignements mais ne sachant pas vers où se tourner. Elle constitue un relais voire dans certains cas, un tremplin auprès de certains porteurs tout en les aiguillant vers des contacts essentiels (guichets d'entreprises, couveuses, FOREM, services communaux...).

Dans la plupart des cas, ceux-ci arrivent à l'ADL sur le conseil d'autres structures tel que la Maison de l'emploi, le service communal d'aides aux jeunes, la Mire BW, le service population ou via d'autres acteurs économiques partenaires. En 2014, plus de 63 personnes sont venues au sein de l'ADL pour bénéficier d'un service de proximité personnalisé. Ce constat souligne l'importance de poursuivre et d'intensifier les multiples collaborations de l'agence tout en ne négligeant pas la promotion de ces services vers l'extérieur (bulletin communal, site internet,...). Les « porteurs de projets » rencontrés peuvent se distinguer en trois catégories :

- Les demandeurs d'emplois, de stages;

A la recherche d'un employeur/maître de stage, ils viennent le plus souvent en vue de bénéficier des connaissances du tissu économique locale et de nos contacts privilégiés avec les entreprises de la zone.

Réponse de l'ADL : Grâce notamment au Cercle des Acteurs Economiques de Perwez, nous pouvons en général mettre en relation direct le demandeur avec les entreprises concernées. Dans les autres cas, nous mettons à disposition l'ensemble de nos outils de communications (sites internet, newsletter, réseaux sociaux,...).

- Futurs entreprises ou indépendants souhaitant lancer leurs activités ;

Désirant lancer une activité en personne physique ou morale, la plupart des personnes rencontrés ne connaissent pas les démarches nécessaires au lancement de l'activité souhaité. Certaines nécessitent simplement la mise en contact avec des guichets d'entreprises en vue d'une inscription à la banque carrefour alors que d'autres doivent confronter leur projet à la réalité du terrain, l'affiner, le préciser...

Réponse de l'ADL : Nous orientons le porteur de projet vers des structures partenaires tel que des guichets d'entreprises (UCM, ACERTA,...) et le confrontons aux réalités du terrain en lui proposant des orientations spécifiques à son projet (lieu plus approprié, business plan détaillé, activité de niche...).

- Les entreprises ou indépendants existants ayant des demandes spécifiques tel que :

- # Besoins de référencement ;

- # Recherche de financement, d'implantation,...

- # Questions législatives ;

- # Etc.

Réponse de l'ADL : Dans ce cas précis il s'agit pour l'ADL d'être proactive, d'établir des réseaux et partenaires en vue de fournir une réponse la plus complète possible aux demandes rencontrés tout en poursuivant la formation continue des agents pour être plus efficace dans la réponse aux demandes. Nous proposons également systématiquement à la personne rencontrée de bénéficier du référencement et des outils de communication de l'ADL.

Afin de répondre au mieux à toutes ces demandes et d'assurer un suivi optimal, nous avons mis en place des procédures d'accueil et des outils au bénéfice des visiteurs.. Pour exemple, l'entretien se passe le plus souvent de manière semi-directive sur base d'un questionnaire « porteur de projet » mis en place au sein de l'A.D.L. Ce questionnaire permet le plus souvent de structurer les pensées, les demandes du porteur de projet, de clarifier ses attentes afin d'y répondre de manière efficace. Nous proposons également des formations répondants aux besoins des porteurs de projets des trois catégories développés ci-dessus.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Création directe d'emploi/ d'activités économiques :

- Mise en relation directe des demandeurs d'emplois avec l'offre locale ;
- Ouverture d'entreprises et lancement d'indépendants.

Création indirecte d'emploi/ d'activités économiques :

Cette action vise à créer une dynamique, un cadre de vie propice au développement des activités économique. Le soutien chaque étape de la vie de l'indépendant permet l'épanouissement de son l'activité et de manière indirecte la création d'emplois.

#### Public concerné

Le public cible de cette action se distingue en trois catégories :

- Les demandeurs d'emplois, de stages;
- Les entreprises ou les indépendants souhaitant lancer leurs activités ;

- Les entreprises ou indépendants existants ayant des demandes spécifiques (référencement, législation, agrandissement,...)

#### Porteur du projet

L'Agence de Développement Local

#### Rôle de l'ADL

Cette action fait partie intégrante du travail de terrain et permet à l'ADL de se positionner comme un lieu de rencontre et d'échanges où les idées sont discutées et mises en phases avec les réalités locales. Concrètement notre rôle se résume comme suit :

- Aider les porteurs de projets dans leurs démarches de création d'activités et les renseigner sur les aides disponibles ;
- Informer les porteurs de projets de l'existence de plusieurs dispositifs d'accompagnement en Région wallonne. L'ADL propose également d'assurer un suivi plus ou moins important selon les besoins de la personne et met une priorité dans l'accompagnement de projets susceptibles de s'implanter localement ;
- Soutenir et stimuler le partenariat local pour l'emploi (avec la Maison de l'Emploi, le Forem, etc.) avec les entreprises visant à renforcer l'adéquation entre l'offre d'emplois locaux et la demande locale d'emplois ;
- Renforcer le dialogue avec les entreprises au niveau de leur besoin en formation, en équipement, etc ;
- Stabiliser les entreprises sur le territoire et attirer de futurs indépendants ;
- Améliorer par des formations/informations la solidité du tissu économique local.
- Mettre en place de formations, de séances d'infos avec nos partenaires locaux (Mde, Commune, SCAJ, ...) ;
- Diffuser des séances de formations via des organismes de formation compétents.
- Centraliser au niveau local toutes les informations susceptibles d'intéresser les entreprises existantes :
  - en matière d'aides à l'emploi,
  - en matière d'aides financières,
  - en matière de législations,
  - en matière de connaissances du territoire,
- Relayer certaines demandes plus complexes auprès d'autres services d'information plus spécifiques : notamment à l'UCM (Service de conseils et d'accompagnement à la création, au développement et à la transmission d'entreprise, services juridiques) ou au Forem (Forem Conseil), au service urbanisme (pour les demandes de permis).

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

##### PARTENAIRE PRIVE:

- Les guichets d'entreprises, dans un rôle de conseil.
- Les banques, pour l'appui financier.
- Les entreprises locales, les investisseurs extérieurs et les réseaux d'entreprises, les porteurs de projets et en priorité les porteurs de projets locaux, les promoteurs (constituent les forces vives souhaitant s'implanter sur le territoire).
- La Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT), constituée sous la forme d'une société anonyme intégrée au sein du Groupe SOWALFIN, bras financier de la Région dédié aux PME wallonnes.

##### PARTENAIRES PUBLICS:

- La Maison de l'emploi 1ère ligne au niveau de l'accueil des demandeurs d'emploi, relais vers le « guichet d'entreprises » et tous les opérateurs de formation et d'insertion.
- Le Forem-Conseil : services aux entreprises PME et TPE (3 axes d'implication : conseil en GRH, conseil en recrutement, gestion des aides publiques à l'emploi et à la formation, secteur marchand, secteur non marchand, aides sectorielles)
- Carrefour Emploi-Formation : « choisir son orientation, trouver une formation, créer son activité, travailler et se former à l'étranger ».
- La C.C.I.B.W. : développement durable des entreprises locales, en privilégiant leur mise en réseau, commerce international, droits de douanes, etc.

- Le CSEF du Brabant wallon : évaluation et coordination des politiques d'emploi et de formation menées dans la sous-région.
  - L'IBW : agence de développement provincial, partenaire de la commune, dans la création d'infrastructures pour les entreprises, et dans le conseil et l'accompagnement économique...
  - Le CPAS et la commune (service urbanisme notamment pour les procédures de permis) peuvent aiguiller d'éventuels porteurs vers l'ADL.
  - La direction de la Formation professionnelle contribue à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et à l'amélioration des compétences des jeunes et des travailleurs dans le cadre de mesures d'aide et de promotion de la formation professionnelle.
  - L'IFAPME dont l'objectif principal est de proposer, sur base du principe de la formation en alternance, plus de 200 formations dans une multitude de secteurs professionnels (apprentissage, formation chef entreprise, etc.)
  - La Région wallonne, l'Europe : en tant que pouvoir subsidiant. etc...
- PARTENAIRES ASSOCIATIF :**
- L'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.)
  - L'UCM : Mouvement de défense, de représentation et de promotion des indépendants ;
  - Office de création, de développement et de transmission d'entreprises ; Guichet d'entreprises ; etc.
  - Les couveuses d'entreprises (SACE, Job'in, CréaJob...), et tous les autres cellules d'accompagnement à la création d'entreprises.
  - Le Cercle des Acteurs Économiques de Perwez (CAEP asbl): mise en réseau des acteurs économiques de l'entité de Perwez, développement de projets locaux.
  - L'Union des entreprises de l'Est du Brabant wallon (UNEST) : mise en réseau des entreprises de l'est du Brabant wallon.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

De manière générale, l'accueil des porteurs de projets se poursuit tout au long de l'agrément. Lors de nouvelles ouvertures, nous proposons également tous les deux mois, la rédaction d'un article dans le bulletin communal mettant en valeur le nouvel acteur économique locale.

#### Coûts estimé et mode de financement

Les couts de cette action font partie de la gestion journalière de l'ADL.

3	Mise en place d'un salon des métiers de l'HoReCa & de la Construction	2
---	---	---

#### Description du projet

Sur base du travail et des connaissances de terrain ainsi que des multiples contacts pris auprès de ses partenaires, l'ADL a souhaité mettre en évidence deux secteurs fortement représentés en Brabant wallon rencontrant des difficultés, l'HoReCa & la construction. Ces deux secteurs subissent un ralentissement de croissance depuis plusieurs années tout en manquant fortement de main d'œuvre, qualifiée ou non.

Afin de répondre à ces constats, l'ADL, en partenariat avec les structures supra-communales que sont le Gal culturalité (groupe d'action local représentant les 7 communes du Brabant wallon) & l'IFAPME, ont décidé de mettre en place courant 2016, un salon de l'HoReCa et de la construction à l'échelle de l'Est du Brabant wallon. Ce salon sera, une première et unique occasion de mettre à l'honneur non seulement les secteurs de l'Horeca et de la construction le temps d'un week-end dans l'Est du Brabant wallon, mais également les métiers & formations respectifs de ces secteurs d'activités !

Les objectifs généraux sont :

- Donner un coup de projecteur sur 2 secteurs touchés par la crise et fortement représentés dans l'Est du Brabant wallon : la construction et l'HoReCa.
- Cibler et promouvoir les métiers en pénurie et les formations liées.

Durant ce salon d'une durée d'un week-end, artisans, commerçants, indépendants, chefs d'entreprises, l'IFAPME, et partenaires potentiels auront l'occasion de présenter leurs activités, services et produits phares à un large public au sein des infrastructures que représentent la Maison de l'entité et le centre de formation de l'IFAPME.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Création directe d'emploi/ d'activités économiques :

- Mise en contact direct entre les demandeurs d'emplois et les professionnels du secteur ;
- Promotion des métiers en pénuries et des formations liées.

Création indirecte d'emploi/ d'activités économiques :

- Soutien à la dynamique économique de l'Est du Brabant wallon ;
- Mise en lumière de deux secteurs pourvoyeur d'emplois.

#### Public concerné

- Les demandeurs d'emplois, porteurs de projets souhaitant se lancer ;
- Les clients et fournisseurs des entreprises actives dans les secteurs cités ;
- Le grand public ;
- Les écoles spécialisées des secteurs concernées ;
- Les opérateurs de l'emploi & guichet d'entreprises.

#### Porteur du projet

L'Agence de Développement Local

#### Rôle de l'ADL

L'ADL est à la base de l'élaboration de l'événement. Elle assurera une coordination de celui-ci par l'élaboration d'un cahier des charges (en vue d'externaliser la mise en place du salon), la recherche de sources de financements, la promotion de l'événement...

Elle assurera une gestion de l'événement en adéquation avec son plan d'action mais également une représentativité adéquate entre :

- les petites et moyennes entreprises,
- les entreprises des secteurs Horeca et construction & les organismes de formation et de mise à l'emploi (ratio 80 /20).

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

PARTENAIRE PRIVE:

- # L'IFAPME par la mise à disposition de moyen financier, d'infrastructures, de personnels et de savoir-faire ;
- # Les entreprises (TPE/PME) par une présence, une communication sur l'événement & un possible sponsoring ;
- # Un prestataire de services pour l'organisation du salon (location de matériel, scénographie, personnel,...)

PARTENAIRES PUBLICS:

- # La Commune de Perwez comme soutien logistique et promotionnel ;
- # La Province comme soutien financier et logistique ;
- # La fédération Wallonie Bruxelles comme soutien logistique ;
- # La Région comme soutien financier.

PARTENAIRES ASSOCIATIF :

- # Le GAL, par la mise à disposition de financement, de personnels et de savoir-faire ;
- # Le CAEP, par la promotion, le soutien financier ;
- # L'Unest, par la promotion, le soutien financier ;

#### Grandes étapes de réalisation prévues

De nombreuses démarches ont déjà été prises par l'ADL en vue de planifier cet événement de grande ampleur. A ce jour, l'ADL, le GAL et l'IFAPME ont décidé de commun accord de planifier l'événement en juin ou septembre 2016. Ceci afin de bénéficier de la construction de la maison de l'entité et de périodes adéquates pour l'IFAPME (fin ou début d'année scolaire). Une convention tripartite est déjà établie avec ces deux partenaires et l'ADL.



Ceci étant dit, les étapes suivantes (non-exhaustive) peuvent se décliner comme suit :

- 1 an
- # Clarification des objectifs et des moyens avec les partenaires ;
- # Recherche de sources de financement.
- 6 mois
- # Finalisation des budgets, des implications de chacun et des cahiers des charges.
- # Recherche d'exposant.
- 4 mois
- # Recherche de sponsors ;
- # Réservation logistique.
- # Contact DG01 pour signalisation
- 2/1 mois
- # Productions invitations, affiches, polders et autres supports prépresse et com.
- # Communication massive (presse, commune limitrophe,...)
- 2/1 semaines
- # Repérage des lieux
- # Traçage de la salle
- # Transport du matériel
- # Montage matériel/stand
- 1 semaine
- # Installation de la signalétique et lettrage (panneaux directionnels, autocollant, prix à l'unité)

**Coûts estimé et mode de financement**

.....	Recettes.....	Dépenses
TVAC		
Sponsors.....	€ 20.000,00	
Exposants (250€ / 40 exposants).....	€ 10.000,00	
Interventions partenaires : ADL, IFAPME, GAL.....	€ 18.000,00	
Subsides (DG06 + Province).....	€ 10.000,00	
Locations mobilier.....		€
20.000,00		
Prestations.....		€
18.500,00		
Communication.....		€
10.000,00		
Frais sur place.....		€
6.500,00		
Total.....	€ 58.000,00.....	€
55.000,00		

4	Organisation et promotion de l'initiative « Marchez vers l'emploi »	1 & 2
---	---	-------

**Description du projet**

Cette initiative articulée autour d'une journée, a pour objectif de regrouper tous les acteurs de l'emploi (Mde, Mire Bw, IFAPME, ADL,...) dans un même lieu convivial et d'inviter, par une communication active, les demandeurs d'emplois et les futurs indépendants à les rencontrer.

Lors de l'édition précédente (03 avril 2014), l'ensemble des partenaires a eu le plaisir d'accueillir, sous forme de stands et d'animations, une centaine de personnes d'horizons très différents. En amont de cet événement, une brochure "Marchez vers l'emploi" a également été produite par l'ADL en vue d'orienter efficacement le demandeur d'emploi, le porteur de projet,... vers les structures d'accompagnements locales adéquates. Cette édition ayant rencontré un succès modeste, nous ferons évoluer la démarche avec nos partenaires afin d'augmenter l'impact et la fréquentation de l'initiative (notamment grâce à de nouveaux outils de communication tel que des « capsules vidéos »).

**Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi**

Dans ce cas précis, la création « d'activités économiques et d'emplois » est directe. En effet, le demandeur d'emploi ou le porteur de projet rencontre directement l'opérateur de l'emploi correspondant au mieux à sa démarche professionnelle.

#### Public concerné

Demandeurs d'emplois et porteurs de projets.

#### Porteur du projet

ADL de Perwez

#### Rôle de l'ADL

Coordination, communication (brochure & affiches) & recherches de financement & partenariat.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les différents opérateurs de l'emploi sur Perwez (Agence Locale pour l'emploi, CPAS, CRABE asbl, IFAPME, Lire et Ecrire asbl, Maison de l'emploi, Mission régionale Bw, Service Communal d'Aide aux jeunes, SJB formation) par la tenue d'un stand sur place et la promotion de l'opération auprès des différents publics cibles.

La Commune de Perwez par un soutien logistique et promotionnel.

La Région wallonne comme soutien financier.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

- 4 mois
- # Clarification des objectifs et des moyens avec les partenaires ;
- # Recherche de sources de financement.
- 3 mois
- # Finalisation des budgets, des implications de chacun.
- 2 mois
- # Réserve logistique.
- # Productions invitations, affiches, polders et autres supports prépresse et com.
- # Communication massive (presse, commune limitrophe,...)
- 2/1 semaines
- # Transport du matériel
- # Montage matériel/stand
- 1 semaine
- # Installation de la signalétique et lettrage (panneaux directionnels, autocollant, prix à l'unité)
- + 1 semaine
- # Évaluation de la démarche avec les partenaires

#### Coûts estimé et mode de financement

Sources de financement combinée ADL et DGO6 (Economie, Emploi et Recherche) :  
+- 2700 € pour les outils de communication, le catering ainsi que les différentes prestations.

## 3.4.1.3.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Accueillir/suivre les porteurs de projets Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE4 / ASE 8 / FSE 5 / MSE 2 / OSS 7
2	Développer les partenariats avec les opérateurs de l'emploi Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE 1 / OSE 2 / OSE 7 / OSS 3

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Pérenniser l'accueil et améliorer sa qualité	1
2	Développement de l'outil "job focus"	1 & 2
3	Accueil d'un évènement de promotion de l'emploi et de l'entreprenariat	1 & 2
4	Sensibiliser les étudiants rhétoriciens à la vie des indépendants	1 & 2

## 3.4.1.3.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	: Accueillir/suivre les porteurs de projets Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE4 / ASE 8 / FSE 5 / MSE 2 / OSS 7
2	Développer les partenariats avec les opérateurs de l'emploi Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE 1 / OSE 2 / OSE 7 / OSS 3

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Regrouper tous les acteurs de l'emploi dans un même pôle	1 & 2

### 3.4.1.4. Priorité 4

#### 4 Stimuler les filières agricole et touristique

##### 3.4.1.4.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

###### Objectifs :

N°	Intitulé
1	Impulser des projets de développement touristique Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSE5 / ASCT2 / ASCT3 / ASCT9 / FSCT1 / FSCT2 / FSCT 3 / OSCT2 / OSCT 3
2	Aider au développement de nouveaux débouchés pour les producteurs Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE7 / OSE2 / OSE6 / MSE3 / ASCE 3
3	Activer les volets économique et touristique du PCDR Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSE7 / OSE8 / ASCT2 / OSCT3 / MSCT2 / ASP2 / ASCE2 / OSCE3

###### Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Structurer l'identité touristique en se basant sur le matériel existant	1

###### Description du projet

Par tourisme, on entend « le fait de voyager dans, ou de parcourir pour son plaisir, un lieu autre que celui où l'on vit habituellement ». Initialement rattaché aux loisirs et à la santé, le tourisme englobe désormais également l'ensemble des activités économiques auxquelles la personne fait appel lors d'un unique déplacement inhabituel (transports, hôtels, restaurants, bars, etc.). Il peut s'agir, par exemple, d'un voyage d'affaires (on parle alors de « tourisme d'affaires »).

A l'heure actuelle, on ne sait pas mesurer le tourisme présent sur la commune de Perwez. Néanmoins, l'ADL a réalisé un inventaire qui a permis de dégager quelques tendances. Ainsi, le tourisme pratiqué à Perwez est plutôt sportif, de nature et d'affaires et, concernant la clientèle, il s'agit principalement de familles ou de couples.

Plus concrètement, le tourisme sportif est motivé par le passage du RAVeL. Les amateurs de vélo peuvent en effet pratiquer le cyclotourisme sur la commune. Le tourisme de nature est quant à lui plus pratiqué par des amateurs des sentiers de randonnée présents sur la commune. Ces deux types de tourisme sont plutôt de passage, avec des séjours d'une journée.

On peut par ailleurs les caractériser de tourisme de découverte et rural dans le sens où ils s'appuient sur le patrimoine bâti notamment les fermes classées, et la culture de la vigne.

Il y a également un tourisme d'affaire pratiqué sur la commune, avec des sociétés d'envergure internationale (Derbigum-Imperbel, Pomuni Fresh, Manitou Benelux, Optimade) qui génèrent des flux touristiques non négligeables et difficiles à capter sur l'entité.

Ce constat fait, on observe donc une tendance aux tourisms pédestre, cycliste, d'affaire et de courte durée. Cet inventaire n'est qu'indicatif mais il constitue une base pertinente pour se positionner afin de parvenir à développer une identité touristique sur laquelle communiquer.

La démarche ici sera de matérialiser cette identité en s'inspirant de l'existant, à savoir l'inventaire établi par l'ADL et la Maison du Tourisme. Parallèlement à celui-ci, un marché de services est actuellement en cours afin de réaliser un audit signalétique et une charte graphique. Cette action, qui a lieu dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine (ORU), sera constituée de deux éléments : un travail sur l'image de la commune et un travail sur la signalétique du centre-ville de Perwez. Cette réflexion sur l'image permettra de structurer l'identité de la commune.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action n'engendre pas de retombées directes en termes d'activité économique ou de création d'emploi. Elle fait partie d'une stratégie à long terme qui vise à développer l'identité touristique de Perwez et donc, à faire venir et rester de plus en plus de touristes ; cela créant, à terme, de l'activité économique.

#### Public concerné

La Commune  
Les touristes  
Les opérateurs touristiques de la commune (hébergement, HoReCa, producteurs, musée...)  
La Maison du Tourisme (MT) Hesbaye brabançonne  
Un auteur de projet (partenaire privé type agence de communication, bureau d'études)

#### Porteur du projet

L'ADL et la Commune

#### Rôle de l'ADL

L'ADL aura un rôle de collaborateur avec le service communication de la commune et avec la maison du tourisme. L'ADL soutiendra la production du cahier des charges relatif à l'audit signalétique en coopération avec le service technique communal. L'ADL coordonnera ensuite le positionnement par rapport à l'identité touristique compte tenu du travail sur l'image rendu par l'auteur de projet. En ce sens, l'ADL fera partie du comité d'accompagnement et participera donc aux négociations relatives à l'avancée du projet.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune aura ici un rôle décisionnel et de diffusion.  
L'auteur de projet proposera une matérialisation de l'identité touristique en fonction des documents et des informations qui lui auront été transmis.  
Les opérateurs touristiques de la commune et la maison du tourisme diffuseront et communiqueront sur cette identité. Ils la feront vivre au quotidien.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

- Réunir toute la matière existante (inventaire et tout autre document qui fait état des caractéristiques de l'identité de la commune)
- Lancer le marché de services afin de sélectionner l'auteur de projet qui réalisera l'audit signalétique
- Réalisation des premiers éléments qui vont matérialiser l'identité
- Diffusion de l'identité par les canaux de la commune et de la maison du tourisme

#### Coûts estimé et mode de financement

L'audit signalétique et la charte graphique seront financés par la commune qui a prévu un budget de 20 000€.

2

Etudier la faisabilité de l'implantation d'une structure d'accueil touristique

1

#### Description du projet

Le diagnostic montre les multiples richesses de Perwez, tant du point de vue de ses sentiers, de sa gastronomie que de son patrimoine. Une structure d'accueil serait donc idéale pour aiguiller au mieux les touristes potentiels. Ils pourraient ainsi profiter au mieux de leur séjour à Perwez et des possibilités qu'offre le territoire.

De plus, de nombreux évènements (Marché de Noël, Wallonie week-end Bienvenue...) sont organisés à Perwez. Le Foyer culturel propose également des évènements chaque week-end. De fait, un tel lieu permettrait de canaliser la venue de personnes extérieures à la ville afin de leur proposer toutes les possibilités de visites. Un point d'accueil touristique permettra également de centraliser tous les outils (brochures, cartes...cf. fiche 4.3) dont dispose la commune pour les mettre le mieux possible en valeur et à disposition des touristes intérieurs et extérieurs à la commune.

Néanmoins, un projet d'aide à l'implantation d'un syndicat d'initiative avait déjà été avancé dans le précédent dossier d'agrément mais sans connaître de suite. En effet l'ADL s'était ici positionnée trop tôt quant à l'infrastructure à développer. Ainsi, une étude de faisabilité est, à ce jour, l'étape essentielle pour évaluer le bien fondé de la mise en place d'une structure d'accueil touristique. Cette étude sera également comparative, afin de choisir la structure la mieux adaptée au besoin (office de tourisme, syndicat d'initiative, point d'information).

Cette réflexion tiendra compte des évolutions qui auront lieu quant à la répartition des maisons du tourisme en Brabant Wallon, celle-ci dépendant du positionnement de la région wallonne (via le CGT). En effet, à l'heure actuelle, une rationalisation des implantations des maisons du tourisme en Brabant Wallon est en cours. Il s'agira donc de se positionner sur une structure d'accueil intégrant les orientations régionales en matière de financement d'infrastructure touristique.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Selon le type de structure choisit, un emploi pourrait être créé afin d'assurer l'accueil et de recueillir les informations touristiques.

Un lieu centralisateur sera aussi un moyen de promouvoir au mieux les producteurs, commerçants et toutes les activités présents sur la commune. Cela contribuera à stimuler l'activité économique de la commune d'un point de vue touristique.

#### Public concerné

La Commune  
La Maison du Tourisme (MT) Hesbaye brabançonne  
Le Commissariat général au Tourisme (CGT)  
Les opérateurs touristiques de la commune (hébergement, HoReCa, producteurs, musée...)

#### Porteur du projet

L'ADL

#### Rôle de l'ADL

Effectuer l'étude de faisabilité qui justifiera des besoins et présentera les différents lieux et options possibles. Ce dossier sera adressé au Collège Communal.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La MT et le CGT, pouvoir subsidiant de ce type de projet, auront un rôle consultatif tout au long de l'étude afin de parvenir au choix le plus cohérent. En effet, ils ont tous deux une expertise qui sera très utile à l'ADL.

La commune aura ici un rôle décisionnel, une fois que l'étude lui aura été remise. Les opérateurs touristiques apporteront quant à eux du contenu du point de vue de l'offre touristique. Leur rôle sera également de faire part des mises à jour, des nouveautés à l'œuvre dans leur structure.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

L'ADL a déjà constitué un inventaire des attractions touristiques qui motive cette étude de faisabilité car il met en avant l'intérêt touristique de la commune.

Viendrons ensuite des propositions de scenarii envisageables avec, pour chacun d'entre eux le détail des éléments législatifs associés ainsi que le budget et le mode de gestion.

Finalement, des propositions de lieu d'emplacement seront exposées et argumentées. Cette étude sera remise au Collège communal qui pourra ainsi prendre une décision en connaissance de toutes les possibilités

### Coûts estimé et mode de financement

Cela dépendra du choix fait par le Collège communal. Pour ce qui est du financement, un système de cofinancement est envisageable, la Commune engageant une partie sur fonds propres et le CGT en tant que structure subsidiante.

3

Aider à la mise en œuvre d'outils et d'infrastructures à destination des opérateurs touristiques

1

### Description du projet

La matérialisation de l'identité touristique de la commune sera une étape préalable à cette mise en œuvre. En effet, il s'agira ici de s'appuyer sur cette identité pour développer au mieux de nouveaux outils de communication et des infrastructures adaptés.

Plus concrètement, différents projets pourraient être envisagés, d'une part des outils, et d'autre part des infrastructures, pour exemples :

- Une mise à jour du dépliant « Perwez Gourmets Gourmands » permettrait d'y ajouter les nouveaux produits de terroir, producteurs et cuisiniers recensés sur la commune.

- La création d'une carte numérique de la ville qui recenserait toutes les informations concernant le patrimoine, les sentiers, le RAVeL, les producteurs et commerces... (à terme, cette carte pourrait être proposée sous format papier avec notamment un affichage grand format à proximité de la structure d'accueil). Cet outil pourra servir de base à une nouvelle section « tourisme » sur le site internet de la commune.

- Une gare RAVeL pourrait être implantée à proximité de la structure d'accueil, avec la possibilité d'accueillir un jour un espace de location de vélos, un commerce saisonnier...

- Un lieu de vente commun pour les producteurs de la commune au niveau d'un lieu de passage, etc...

L'objectif est donc de donner de la visibilité aux opérateurs touristiques et aux producteurs de la commune grâce à la création de nouveaux outils de communication et d'infrastructures (dépliant, lieu de vente, carte). Outre l'aspect « communication », il s'agit aussi de valoriser les atouts de la commune, tels que le passage du RAVeL avec le projet de gare et les sentiers avec le projet de carte. L'étape préalable sera la structuration de l'identité touristique (fiche 4.2) puisqu'elle permettra de développer des outils et infrastructures en adéquation totale avec celle-ci et d'ainsi aider les opérateurs touristiques à avoir des outils pertinents qui leur serviront au mieux.

Afin de stimuler la démarche, l'ADL a pour objectif dans un premier temps d'opérationnaliser la mise en œuvre d'un outil parmi ceux cités précédemment : la réédition du carnet, qui sera donc la priorité ici. En effet, les infrastructures dépendent d'un positionnement de la Commune, de la mise en place de cofinancements et des appels à projets. Concernant la création de la carte, elle nécessitera plus de temps que la mise à jour du dépliant.

### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action n'engendre pas de retombées directes en termes d'activité économique ou de création d'emploi. Elle fait partie d'une stratégie à long terme qui vise à développer l'identité touristique de Perwez. L'objectif est que les opérateurs touristiques et autres atouts de la commune soient de plus en plus visibles, ce qui permettra donc, à terme, de stimuler l'activité économique existante et pourquoi pas d'en développer de nouvelles.

### Public concerné

La Commune

Les touristes  
Les opérateurs touristiques de la commune (hébergement, HoReCa, producteurs, musée...)  
La Maison du Tourisme (MT) Hesbaye brabançonne  
Le réseau RAVeL  
Un infographiste

#### Porteur du projet

L'ADL et la Commune

#### Rôle de l'ADL

L'ADL coordonnera les différents projets afin d'aider au mieux à leur mise en œuvre. L'ADL devra donc collaborer étroitement avec tous les acteurs impliqués et faire le lien entre eux.  
Pour ce qui est des infrastructures, l'ADL étudiera les opportunités avec la Commune.  
Enfin, l'ADL veillera à la cohérence entre l'image touristique de la commune et les outils produits.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune aura un rôle décisionnel quant à la mise en œuvre d'infrastructures. Elle aura également un rôle de diffusion et de financement des outils.  
L'infographiste proposera une mise à jour du dépliant et une carte numérique en fonction des documents et des informations qui lui auront été transmis.  
Les opérateurs touristiques de la commune et la maison du tourisme diffuseront et communiqueront sur les outils (dépliant et carte).

#### Grandes étapes de réalisation prévues

##### OUTILS

- Prise de contact avec les opérateurs touristiques afin d'avoir les informations pour mettre à jour le dépliant
- Réunir tous les éléments nécessaires à la création d'une carte numérique de la ville et convaincre la commune quant à ce projet
- Rédiger un cahier des charges pour lancer un marché de services afin de sélectionner l'infographiste qui mettra à jour le dépliant et créera la carte numérique (un seul appel d'offre avec deux lots distincts)
- Diffusion du dépliant et de la carte auprès de la structure d'accueil touristique, de la MT, des opérateurs touristiques de Perwez dans les points accueillants du public et également un toute-boîte du dépliant dans Perwez et un accès numérique aux deux outils sur le site de la commune

##### INFRASTRUCTURES

- Etudier les opportunités de réalisation d'une gare RAVeL et d'un lieu de vente commun avec la Commune

#### Coûts estimé et mode de financement

Dépliant = 2500 € à charge de l'ADL  
Carte numérique = 1000 € à charge de la commune  
Autres = non communiqué

4

Contribuer à la résilience des producteurs locaux

2

#### Description du projet

Les agriculteurs de la commune n'ont, à ce jour, pas encore élargit leur champ d'action. L'organisation de l'information autour des débouchés complémentaires à leur activité principale est donc un élément clé à développer.  
En effet, cela serait un moyen pour eux de gagner en résilience au cas où un imprévu quelconque arrive. Par ailleurs, c'est aussi une façon d'envisager au mieux la fin de son activité purement agricole afin d'avoir, une fois le moment de la retraite venu, des revenus complémentaires.  
En ce sens, l'offre d'hébergement sous forme d'accueil à la ferme est un débouché intéressant à explorer. Son développement serait également un moyen de stimuler l'activité touristique de la commune. D'autres projets tels que les fermes pédagogiques ou les golfs champêtres peuvent aussi contribuer à étoffer l'offre



touristique. De nombreux acteurs œuvrent afin d'aider les agriculteurs à développer leurs débouchés (Accueil Champêtre, le CGT et la MT). L'objectif sera de réunir ces organismes et associations spécialisés afin qu'ils expliquent aux producteurs les raisons pour lesquelles ils ont un intérêt à se diversifier et à proposer d'autres services.

Ce moment permettra également de présenter aux agriculteurs les différents débouchés qui s'offrent à eux, la façon de les mettre en place sera développée afin qu'ils puissent appréhender au mieux ces possibilités.

De plus, les agriculteurs peuvent également trouver des moyens d'accroître leur résilience en développant de nouveaux canaux de vente. En effet, dans un souci croissant d'utilisation de produits locaux dans les restaurants, friteries ou encore chez les traiteurs, une rencontre entre les acteurs locaux de l'Horeca et les producteurs de la commune semble plus que bienvenue. En effet, la demande s'oriente de plus en plus vers des lieux qui engagent une telle démarche. De plus, les producteurs et acteurs de l'Horeca ont intérêt à développer de tels circuits-courts puisque cela réduit leurs frais de transport et de livraison. Reste que ces deux secteurs sont peu amenés à se rencontrer directement. L'objectif sera donc d'initier cela.

D'autres débouchés seront également à explorer auprès des petites et des grandes et moyennes surfaces (GMS) ainsi qu'auprès des collectivités (avec l'intégration de produits locaux dans les cantines scolaires et les maisons de repos). En ce sens, il faudra s'appuyer sur des outils existants : la plateforme clic local créée par l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W) et le label « Made in BW » mis en place par le GAL Culturalités.

Afin d'amener cela au mieux, un interlocuteur du label « Bistrot de terroir » et un interlocuteur du GAL se chargeant de la mise en place du label « Made in BW » présenteront leur démarche. Ce sera un moyen d'exposer les intérêts qu'ont les différents acteurs (producteurs, petites et GMS, collectivités) à travailler ensemble. Par la suite, des négociations sous la forme de « speed dating » de 5 minutes leur permettront de voir si une collaboration serait possible.

Finalement, il s'agira ici de multiplier les débouchés des producteurs de la commune en travaillant à la diversification de leurs exploitations, à la promotion de leurs produits et au développement de nouveaux canaux de vente. Tout cela permettra certainement aux agriculteurs de gagner en résilience.

Sur base de l'intérêt témoigné lors de ces différentes rencontres, d'autres échanges pourront être envisagés. Les retours recueillis pourront également permettre de faire évoluer ces rencontres vers des séances de formations ou d'informations plus ciblées. En effet, ce projet vise à instaurer de tels cycles de formation et d'information.

L'ADL s'attachera à effectuer un travail constant de veille prospective afin de répondre au mieux aux besoins rencontrés par les producteurs. Cela sera essentiel à la réussite de ces cycles.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La mise en place de nouveaux débouchés dans les fermes perwéziennes sera un moyen de vivifier l'activité de celles-ci qui gagneront en attractivité et en fréquentation. Cette stimulation de l'activité agricole et touristique pourra profiter aux commerces et restaurants de la commune. L'activité économique sera donc globalement stimulée.

De plus, les collaborations nouvelles entre acteurs locaux peu habitués à travailler directement ensemble seront créatrices de dynamisme économique. En effet, les flux seront ainsi recentrés, ce qui permettra à l'économie locale de profiter au mieux de cette synergie nouvelle.

#### Public concerné

Les agriculteurs  
Les acteurs de l'Horeca  
Accueil Champêtre  
DiversiFerm  
Le GAL Culturalités  
La Fédération HoReCa de Wallonie (dont Bistrot de Terroir)

FRW  
TCO Service  
GMS, épicerie, commerces spécialisés  
DGO3  
L'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA)  
CGT  
L'APAQ-W  
Office des Produits Wallons (OPW)

#### Porteur du projet

L'ADL

#### Rôle de l'ADL

L'ADL aura ici un rôle d'intermédiaire entre les agriculteurs et les autres participants. Elle mettra tous ces acteurs en contact en organisant les rencontres, échanges et formations. De plus, l'ADL aura un rôle de relai de l'information auprès d'eux.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Tous les opérateurs œuvrant à la diversification agricole prépareront respectivement une présentation afin d'expliquer leur travail, ce qu'ils développent pour les agriculteurs, les acteurs de l'Horeca, les GMS, les épicerie, les commerces spécialisés et les collectivités.  
Ces derniers auront plusieurs rôles :  
- Ils seront acteurs des échanges et, de l'intérêt qu'ils témoigneront, dépendra la suite des cycles de formations  
- Ils seront invités à échanger et négocier afin de voir s'ils peuvent travailler ensemble

#### Grandes étapes de réalisation prévues

- Rencontrer les opérateurs œuvrant à la diversification agricole afin de leur exposer la situation et le projet
- Organiser les rencontres sous forme de séance d'information et de moments de négociations
- Envoyer des comptes-rendus des rencontres à tous les acteurs concernés
- Continuer d'informer ces mêmes acteurs sur les avancées des projets qui les concernent
- Relayer l'information sur les dates de réunions, conférences, échanges organisés par les organismes extérieurs à la commune
- Selon les retours, organiser à nouveau des rencontres-négociations, des réunions d'information, des formations... L'idéal de parvenir à instaurer un rythme de 1 à 2 manifestation(s) par an à Perwez.

#### Coûts estimé et mode de financement

500 euros financés par l'ADL

5

Implication dans les volets « économie et tourisme » de l'Opération de Développement Rural actuelle et future

3

#### Description du projet

Cette action se distingue en deux volets :

- Participation à l'opération de développement rural en cours

En effet, depuis le début 2011, l'A.D.L. a intégré la Commission Locale de Développement Rural afin de lier son plan d'action à l'Opération de Développement Rural en cours. Le but est d'assurer la cohérence et la coordination entre les différentes actions menées dans la commune de Perwez via l'ODR en cours et les actions menées par l'A.D.L., la trame directrice de l'opération se centrant sur la conservation du caractère rural des villages de l'entité.  
La C.L.D.R., de part sa constitution participative & citoyenne constitue une commission de choix afin d'assurer une cohérence entre les projets « A.D.L. » et ceux relevant du développement rural. Ainsi, par sa connaissance du tissu local et de ses potentialités, l'ADL apporte une plus plus-value considérable dans les fiches-projets en lien avec l'économie (agriculture, tourisme,...).

Pour exemple :

La fiche n°32 de l'ODR, « réalisation d'un réseau cycliste communal » entre parfaitement au sein de la priorité n°4 de l'ADL « Stimuler les filières agricole et touristique ». De ce fait, l'ADL a donc été partie prenante de l'élaboration de l'avant-projet et du projet. L'année 2015 marquera le suivi de la mise en place et la promotion de l'initiative par une intégration dans les démarches déjà en place. La fiche n°23 de l'ODR « création d'une maison de l'entité » entre, quant à elle, parfaitement au sein de la priorité n°2 de l'ADL, à savoir, « Consolider, dynamiser, promouvoir l'entrepreneuriat existants ». Dans ce cas précis l'ADL a veillé à l'intégration des besoins et des demandes des entreprises et des associations locales dans l'élaboration de la structure et, par la suite, une mise à disposition de cette salle multifonctionnelle à tous les acteurs économiques de la zone.

• Soutien à la mise en place de la prochaine opération de développement rural 2016 marquera la fin de l'actuelle Opération de Développement Rural sur Perwez. Dans le cas d'un positionnement du Conseil communal en faveur d'une nouvelle opération, l'ADL veillera à apporter sa contribution et son analyse dans l'élaboration du diagnostic et des fiches projets.

#### Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Les objectifs en terme de retombées économiques et de création d'emploi sont indirectes, dans la mesure où il s'agit de créer des actions en faveur de la ruralité et du bien-être de la population. Cette action combinée à toutes les autres démarches (rénovation urbaine, extension des ZAE,...) va contribuer à reconstituer un cadre de vie attractif générant ainsi des retombées socio-économiques difficilement mesurables actuellement.

Du point de vue de la création d'emploi, la coordination de projets dans le cadre de l'ODR pourra dans certains cas déboucher sur de la création d'emplois (directs ou indirects) en fonction de la nature du projet qu'il s'agisse d'implantations d'infrastructures, de services, etc.

#### Public concerné

L'ensemble des citoyens de la Commune de Perwez.

La Commune.

La Fédération Rurale de Wallonie (FRW).

La Commission Locale de Développement Rural.

Les auteurs de projet et les architectes.

La Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGRNE).

Les autorités de Tuelle.

#### Porteur du projet

La Commune assistée par la FRW.

#### Rôle de l'ADL

Coordination des projets économiques et touristiques dans le cadre de l'ODR et assurer la cohérence ainsi que la coordination au niveau communal entre les différentes actions de développement rural et local.

#### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

La FRW, se charge de l'animation de la C.L.D.R. et du suivi des fiches projets.

La commune, se charge également du suivi des fiches projets et se positionne comme relais officiel du politique et finance certaines actions.

La C.L.D.R., se positionne sur les différents projets et propose des aménagements, des modifications, une hiérarchisation qu'elle soumet au collège communal.

Partenaires privés :

Les auteurs de projets et les architectes interviennent dans la mise en œuvre des fiches projets.

#### Grandes étapes de réalisation prévues

La participation de l'ADL à la CLDR a eu lieu début 2011 jusqu'à ce jour.

Un suivi sera assuré jusqu'à la fin de l'agrément et de l'ODR (2016).  
Concernant la nouvelle Opération de Développement Rural, la date de début dépendra de la décision du conseil communal de relancer ou non la démarche.

#### Coûts estimé et mode de financement

- Pour l'ADL, les coûts concernent les heures de travail consacrées à l'élaboration des dossiers.
- Pour la fiche 32 « Réalisation d'un réseau cycliste communal » : 454.104,53 € (80 % en développement rural & 20 % à charge de la Commune).
- Pour la fiche 23 « Maison de l'entité » : 1.500.000 € (80 % en développement rural & 20 % à charge de la Commune).

## 3.4.1.4.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Impulser des projets de développement touristique Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSE5 / ASCT2 / ASCT3 / ASCT9 / FSCT1 / FSCT2 / FSCT 3 / OSCT2 / OSCT 3
2	Aider au développement de nouveaux débouchés pour les producteurs Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE7 / OSE2 / OSE6 / MSE3 / ASCE 3
3	Activer les volets économique et touristique du PCDR Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSE7 / OSE8 / ASCT2 / OSCT3 / MSCT2 / ASP2 / ASCE2 / OSCE3

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Stimuler l'investissement privé dans le secteur de l'hébergement	1
2	Promouvoir et étoffer l'identité et l'offre touristiques	1
3	Mise en œuvre d'un lieu de vente commun	2
4	Veille prospective quant aux demandes des producteurs	2
5	Soutien au lancement de la nouvelle ODR	3

## 3.4.1.4.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Impulser des projets de développement touristique Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSE5 / ASCT2 / ASCT3 / ASCT9 / FSCT1 / FSCT2 / FSCT 3 / OSCT2 / OSCT 3
2	Aider au développement de nouveaux débouchés pour les producteurs Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE7 / OSE2 / OSE6 / MSE3 / ASCE 3
3	Activer les volets économique et touristique du PCDR Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSE7 / OSE8 / ASCT2 / OSCT3 / MSCT2 / ASP2 / ASCE2 / OSCE3

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Accueillir une infrastructure touristique d'importance	1

2	Faire de Perwez une destination touristique	1
3	Assurer la résilience des producteurs locaux	2
4	Mise en œuvre des volets économique et touristique du nouveau PCDR	3

### 3.4.2. Expliquez la conformité de votre plan d'actions avec les plans et outils de développement existants aux niveaux local et supra-local

La commune de Perwez est dotée d'un certain nombre d'outils : un Plan Communal de Développement Rural, un Plan inter Communal de Mobilité, un contrat de rivière Dyle - Gette, une opération de développement urbain. D'autre part, depuis 2012, la Commune a intégré les territoires de compétence de la Maison du Tourisme Hesbaye Brabançonne et du Groupe d'Action Local "Culturalité".

Afin d'être en cohérence avec les différents outils de développement local et supra-local,

l'ADL multiplie et diversifie ses partenariats. Comme l'indique le plan d'actions, des collaborations importantes sont développées notamment avec les opérateurs dans et hors Perwez.

Pour ce qui est de la première priorité "Redynamisation du centre de Perwez", celle-ci intègre au niveau local une Commission de Rénovation Urbaine (comprenant des représentants de la CCATM, Fonctionnaire délégué, DGO4, citoyens, etc.) représentative de l'intégration des politiques régionales en vigueur.

La seconde priorité : "Consolider, dynamiser, promouvoir entrepreneuriat existants" intègre en plein les politiques régionales d'aide au développement des entreprises.

L'ADL dans son rôle d'interface a tissé des liens avec des opérateurs supra-communaux (IBW, CCIBW, UWE, DGO6, etc.)

La troisième priorité : "Soutien aux initiatives créatrices d'emplois" induit des partenariats avec les opérateurs de l'insertion socio-professionnels à l'échelon local (Maison de l'emploi, SJB, ALE, CPAS, etc.) qui répercutent également les orientations stratégiques du FOREM et de la DGO5.

La quatrième priorité : "Stimuler les filières agricoles et touristiques" implique des collaborations avec des organismes supra-communaux (Diversiferm, FWA, AFSCA, GAL Culturalité, Maison du Tourisme, FRW etc.). Notre planification est empreinte des tendances régionales en termes de diversification / valorisation agricole, de développement touristique.

Pour conclure, les orientations stratégiques de l'ADL de Perwez sont en totale adéquation avec les objectifs du SDER :

- Répondre aux besoins des citoyens en logements et en services et développer l'habitat durable.
- Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts de chaque territoire.
- Mieux aménager le territoire pour permettre le développement de transports durables.
- Protéger et valoriser les ressources et le patrimoine.

### 3.4.3. Expliquez la conformité de votre plan d'actions avec les principes du développement durable

Le développement durable vise à appréhender chaque décision en tenant compte des critères environnementaux, sociaux, culturels et économiques et en permettant aux générations futures d'assurer elles aussi leur développement.

Notre plan d'actions vise un ancrage local, un raccourcissement des circuits de distribution, une mise en évidence des richesses, du patrimoine et des produits locaux, une cohésion et une mixité sociale, ...

Autant d'objectifs qui illustrent à merveille la notion de développement durable.

D'une manière générale, le plan d'actions est le fruit d'un important travail de concertation et d'échanges entre la population, les associations, les commerçants, les indépendants et le monde politique. Toutes les actions proposées par l'agence découlent d'aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels mis en exergue lors de l'étude AFOM et issues des témoignages émanent de cette concertation.



### 3.5. Mise en oeuvre et suivi du plan d'actions

Quelle structure pilotera la mise en oeuvre et le suivi du plan d'actions ?

Le Conseil d'administration de l'A.D.L. constitue le comité de pilotage. Il est chargé de veiller au bon fonctionnement du projet de l'A.D.L. et de l'asbl. Il assure la mise en œuvre des projets, le suivi et l'évaluation des actions, ainsi que la gestion journalière de l'asbl (l'allocation de budget, la comptabilité, etc.). Il pilote le projet de manière autonome et rend des comptes au minimum une fois par an à l'Assemblée générale.

Précisez les secteurs d'activité qui y seront représentés et, si possible, par qui :

Secteur d'activité	Représentant
Public	Xavier Cornet d'Elzius (Président - Conseiller communal)
Public	Michel Pluvinage (Trésorier - Représentant du Conseil communal)
Public	Amélie Verraghenne (Secrétaire - Représentante du Conseil communal)
Public	Jean-Marc Aldric (Échevin du développement local)
Public	Christian Dailliet (Représentant du Conseil communal)
Privé	Lorenzo Raschella (Vice-Président du Cercle des Acteurs Économiques de Perwez - Architecte)
Privé	Robert Berwart (Président du Centre culturel de Perwez)

Expliquez son mode de fonctionnement :

Il est composé de sept administrateurs, membres de l'association. Les administrateurs sont des mandataires communaux et représentants de divers secteurs : économique, social, associatif, et culturel. (article 16 des statuts de l'A.S.B.L.) Il se réunit toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans sa compétence mais au moins quatre fois par an (art. 17 des statuts de l'asbl - 17 et 22 de la loi du 27 juin 1921).

### 3.6. Évaluation du projet

#### Quels sont les processus d'évaluation interne prévus pour conduire l'évaluation du plan d'actions ?

Dans le cadre de l'élaboration de notre renouvellement d'agrément 2015-2021, l'équipe de l'ADL a mis en place un véritable processus participatif. En effet, l'ADL a démultiplié les consultations de personnes ressources qu'il s'agisse de la Commission Locale de Développement Rural, de la Commission de Rénovation Urbaine, ou encore du Cercle des Acteurs économiques de Perwez. Ceci nous a permis d'aborder une diversité d'acteurs de différents secteurs touchés de près ou de loin par les actions de l'ADL.

La première évaluation interne de l'ADL a eu lieu lors de la conception du dossier d'agrément. En effet, afin d'étayer notre plan d'action, nous avons convié lors d'une assemblée générale élargie des représentants de différentes commissions citées précédemment, en ce compris des structures supra-communales. L'objectif étant de vérifier sur le principe du "World café" (tables de discussions) la cohérence des actions programmées par l'ADL avec les réalités des acteurs de terrain.

Au terme de cet exercice participatif, nous avons pu constater que notre plan d'action concordait avec les desiderata de l'assemblée générale élargie. Toutefois, la perspective des acteurs ayant contribué aux tables de discussion nous a permis d'étayer et de prioriser certaines actions.

En ce qui concerne l'évaluation de la conduite du plan d'action, le comité de pilotage (conseil d'administration) amende et oriente le plan d'actions. Pour ce qui est du suivi de l'opérationnalisation du plan d'action, les agents présentent chaque année un rapport d'activité à leur Conseil d'Administration, qui est le principal garant de l'évaluation; ainsi qu'à l'assemblée générale. Ces organes sont invités à émettre leurs remarques et suggestions et à valider le travail accompli. La présentation de ce rapport est également l'occasion d'évoquer des pistes d'action pour la suite.

Chaque année également, en fonction du travail accompli par l'ADL, le CA détermine les actions prioritaires pour l'année à venir et oriente ainsi le travail des agents. Enfin, les rapports sont soumis à la DGO6 et sont au préalable validés par la Commune et l'AG. D'autre part, comme les statuts de l'ASBL le prévoient, les agents présentent chaque année au Conseil communal, un rapport d'activité ainsi qu'un bilan financier.

## 4. Moyens de fonctionnement

### 4.1. Ressources humaines et moyens matériels

#### 4.1.1. Sous quel régime de travail les agents de l'ADL sont-ils ou seront-ils employés ?

	Agent de niveau A	Agent de niveau <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Autre personnel mis à la disposition de l'ADL	Autre personnel mis à la disposition de l'ADL
Régime de travail :	Temps plein (38h)	Temps plein (38h)		
Grade :	Employé d'administration	Employé d'administration		
Échelle de traitement :	A1	B2		
Nom, prénom (si connu)	Ribéraud Romain	Lo Buglio Jonathan		
Diplôme	Master 2 professionnel en géographie et aménagement (équivalent BAC +5)	Graduat en écologie sociale (équivalent BAC +3)		

#### 4.1.2. Quelles sont ou seront les missions confiées :

##### 4.1.2.1. À l'agent de niveau A ?

Il est le responsable de l'ADL pour la gestion du travail quotidien. Ses tâches :

- organiser le travail de l'équipe,
- prendre les contacts avec les entreprises et en assurer le suivi,
- prendre en charge la communication,
- coordonner et gérer le réseau entre les divers acteurs économiques de l'entité,
- participer aux réunions du bureau de l'ASBL, du réseau ADL et des commissions locales abordant les problématiques de développement local,
- assurer la gestion comptable de l'asbl,
- préparer les conseils d'administration et les assemblées générales.

L'agent de niveau 1 assumera la responsabilité du service ADL vis-à-vis du Directeur général, et du Collège communal. Il fournira tous les éléments nécessaires à la bonne gestion administrative et comptable de l'asbl au Directeur financier.

##### 4.1.2.2. À l'agent de niveau B ou C ?

L'agent de niveau 2+ travaille sous la responsabilité de l'agent de niveau 1, dans une dynamique de travail d'équipe. Il a été engagé sur base d'un profil de recrutement établi de manière complémentaire aux compétences de l'agent de niveau 1.

Ses tâches :

- Assister le responsable de l'A.D.L. dans la mise en œuvre du plan de développement stratégique de l'A.D.L. et de son plan d'actions.
- Gestion administrative
- Gestion des outils de communication
- Gestion des bases de données
- Gestion de certains projets

#### 4.1.2.3. À l'autre ou aux autres agents ?

#### 4.1.3. Comment la commune va-t-elle mettre en oeuvre un programme de formation continuée pour le personnel engagé dans l'ADL au cours des 3 prochaines années?

La commune donnera le temps et les moyens aux agents de suivre les formations prévues, en cela toutes celles données par l'Union des Villes et des communes de Wallonie. Les agents auront la possibilité de suivre des formations ponctuelles plus ciblées afin d'améliorer leurs compétences et connaissances.

Bien qu'un budget soit dédié à cet effet, il n'est pas possible de dresser un plan de formations pour les trois prochaines années. En effet, en fonction des années, de l'actualité et des tendances, des formations se créent, d'autres ne se donnent plus, etc. Les agents s'engagent à déterminer et participer aux plus pertinentes et celles en adéquation avec leur plan d'actions.

#### 4.1.4. Quels sont ou seront les moyens matériels affectés à l'ADL ?

##### 4.1.4.1. Locaux

Les agents disposent de bureaux et d'une salle de réunion localisée Rue de la Station, 7 à 1360 Perwez et partagent leur adresse avec le Guichet de l'énergie de Perwez.

##### 4.1.4.2. Matériel

Les agents disposent du matériel nécessaire pour leur mission d'agent, à savoir :

- 2 bureaux, 2 chaises de bureau, caisson-tiroir, deux chaises, des fournitures ;
- 2 ordinateurs portables connectés au réseau et à l'imprimante, des logiciels de bureautique (suite Office), 2 docking stations et 2 écrans ;
- 2 téléphones ;
- une imprimante-fax-scanner ;
- un compte de messagerie électronique.


##### 4.1.4.3. Autres

La Commune intervient dans les frais relatifs au publipostage (timbreuse).

## 4.2. Aspects financiers et comptables

## 4.2.1. Projet de budget détaillé de l'ADL pour l'année civile en cours et plan financier portant sur les 2 années à venir

Il s'agit d'un tableau de financement prospectif portant sur l'année civile au cours de laquelle l'agrément est demandé et les deux exercices suivants.

 Attention! Le total des dépenses doit être égal au total des recettes.

Recettes																								
Intitulés	Montants																							
	Année 1				Année 2				Année 3															
Subvention ADL de la Région wallonne	7	1	2	2	3	,	6	1	7	2	6	4	8	,	1	7	4	1	0	1	,	1		
Points APE							0								0							0		
Apports des partenaires							0								0							0		
Fonds européens							0								0							0		
Recettes liées aux actions							0								0							0		
Apport communal (30% min.)	3	0	0	0	0			3	5	0	0	0			4	0	0	0	0					
Autres recettes	4	2	5	7	6	,	3	9	2	7	7	5	1	,	9	2	3	0	9	8	,	9		
<i>A détailler:</i>																								
Repirse de	4	2	5	7	6	,	3	9	2	7	7	5	1	,	9	2	3	0	9	8	,	9		
<b>Totaux :</b>	1	4	3	8	0	0	,	0	1	3	5	4	0	0	,	0	1	3	7	2	0	0	,	0

Dépenses																		
Intitulés	Montants																	
	Année 1				Année 2				Année 3									
Frais de personnel affecté à l'ADL	1	0	0	0	0	0	1	0	2	4	0	0	1	0	4	5	0	0
Autres frais de personnel (logistique)			6	0	0	0			6	0	0	0			6	0	0	0
Frais de matériel à amortir <i>A détailler:</i>	2	0	0	0		0	8	0	0		0	5	0	0		0		0
PC																		
Armoires				8	0	0			8	0	0				5	0	0	
Bureaux				2	0	0												
			1	0	0	0												
Autres apports des pouvoirs publics belges																		
Loyer			4	2	0	0			4	2	0	0			4	2	0	0
Dépenses liées aux actions		1	5	0	0	0			1	5	0	0			1	5	0	0
Frais de formations			1	0	0	0			1	0	0	0			1	0	0	0
Frais de déplacement			1	0	0	0			1	0	0	0			1	0	0	0
Autres frais de fonctionnement		1	0	0	0	0						0						0
Autres dépenses <i>A détailler:</i>	4	6	0	0		0	5	0	0	0		0	5	0	0	0		0
Télécommunications			1	1	0	0			1	0	0	0			1	0	0	0
Fournitures			2	5	0	0			2	5	0	0			2	5	0	0
Administratives			1	0	0	0			1	5	0	0			1	5	0	0
<b>Totaux :</b>	1	4	3	8	0	0	1	3	5	4	0	0	1	3	7	2	0	0

#### 4.2.2. De quelle manière envisagez-vous d'apporter une participation équivalant à au moins 30% de la subvention octroyée par la Région wallonne ?

La subvention octroyée par la Commune de Perwez dépasse les 30% du subside régional et ce depuis la relance de l'ADL de Perwez en 2010.  
 La diminution des subsides de la Commune s'explique du fait que l'A.D.L. possède à ce jour des réserves financières liées à la mise en place de l'Agence.  
 Suite aux difficultés actuelles, la volonté de la Commune est de rationaliser les subsides en limitant la thésaurisation des structures subsidiées. Toutefois, le budget de 15 000 € lié aux actions ne subira pas de diminution.

#### 4.2.3. Un crédit est-il prévu au budget communal ?

 Oui

Commune

Perwez

Sur quel article

520/33202

De quel montant

3 0 0 0 0 , 0 0

Non



## 5. Liste des documents à joindre

Il est préférable de joindre des fichiers au format ZIP (compressé).

Si l'ADL regroupe plusieurs communes :

- La convention de partenariat conclue pour la mise en oeuvre du dispositif.

Dans le cas d'un renouvellement :

- La délibération du ou des Conseils communaux ayant pour objet de maintenir une ADL et sollicitant la demande d'agrément.

Cons.Com21.04.15.tif

Dans le cas d'un renouvellement et que votre compte bancaire a été modifié :

- Attestation bancaire  
attestation BNP.tif

Attestation bancaire BNP

Dans tous les cas, si vous avez d'autres documents à faire parvenir (par exemple: pour les asbl pluricommunales, les délibérations des Conseils communaux) :

- Autre document  
PV AG ADL du 13-04-15.pdf

- Autre document  
 Autre document  
 Autre document  
 Autre document  
 Autre document  
 Autre document  
 Autre document  
 Autre document  
 Autre document

Nombre TOTAL de documents joints

3

## 6. Déclaration sur l'honneur et engagements

Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.

Ils s'engagent à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à la création et au fonctionnement d'une ADL et sollicitent l'agrément de celle-ci par la Région wallonne.

Ils en acceptent le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

Le président :

Nom

Prénom

CORNET D'ELZIUS

Xavier

Signature

## 7. Protection de la vie privée et voies de recours

### 7.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi<sup>1</sup>, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

### 7.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.  
*Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*
2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.  
*Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>

<sup>1</sup>Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.



## Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans                       30-60 ans                       plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen                       une entreprise                       un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
- un pouvoir local                       une association du non marchand                       une administration
- autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable                       trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir                       peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives
- changer l'ordre des questions
- faire des phrases plus simples
- améliorer l'aspect visuel
- permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement
- améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)
- faciliter la sauvegarde du formulaire
- rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)
- autre

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

- Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».
- Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné
- Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui                       non

MERCI pour votre participation !

**Emetteur du certificat :**

SERIALNUMBER=201107, CN=Citizen CA, C=BE

**Sujet du certificat :**

GIVENNAME=François-Xavier Frédéric, SURNAME=Cornet d'Elzius du Chenoy, CN=François-Xavier Cornet d'Elzius du Chenoy (Signature), C=BE